

ARCHIVES  
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE  
DE MÉDECINE LÉGALE  
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

---

MÉMOIRES ORIGINAUX

---

LE PIED

ET SES RAPPORTS AVEC LA TAILLE

CHEZ LES CRIMINELS

Par le Docteur CHARLES PERRIER

---

*Hommage à mon ami Gaston Doumergue.*  
Ch. P.

Le pied est le segment terminal du membre pelvien.

Sa ressemblance avec la main est telle qu'on a pu dire : *pes, altera manus*. Chez l'embryon, la *palette* du pied et celle de la main ont la même forme et la même direction.

Mobilité pour la main, solidité pour le pied, voilà ce qui différencie ces deux organes. Les détails de configuration ne sont qu'une affaire de perfectionnement.

Des deux pieds, quel est le plus grand ?

On reconnaît au corps humain une vie droite et une vie gauche. C'est d'ordinaire le côté droit qui, par son développement, l'emporte sur l'autre côté. Le défaut de similitude s'explique, sinon par l'éducation, du moins par la prééminence de l'hémisphère gauche.

Dans le monde des criminels, l'hémisphère droit prévaudrait (Lombroso); par suite, le pied gauche serait favorisé (Ottolenghi).

Sur 100 délinquants, Rossi rencontra le pied droit plus court.

que le gauche chez 58, plus long chez 30 et de même dimension chez 12.

Nos recherches, concernant 859 condamnés, âgés de 16 à 73 ans, détenus dans la Maison centrale de Nîmes, donnent le maximum de longueur au pied droit 35,04 fois sur cent, au gauche 18,97 fois ; il y a égalité des deux pieds 45,98 fois.

A moins d'exceptions consécutives à des accidents, à la profession, à la maladie, la différence entre le pied droit et le pied gauche ne va pas au delà de quelques dixièmes de millimètre.

D'après les mesures prises sur l'un et sur l'autre pied, la moyenne du gauche (0 m. 2563) et la moyenne du droit (0 m. 2564) se montrent identiques.

En anthropométrie, le pied gauche a été choisi de préférence au droit, parce que c'est le pied le plus facile à examiner : il se trouve à la droite de l'opérateur.

Par quel orteil, le pied est-il le plus long ?

Selon Volkov<sup>1</sup>, en général par le deuxième, chez les Péruviens, les Polynésiens, les Fuégiens, les Patagons, les Nègres hommes, les Mélanésiens, les Australiens, c'est-à-dire dans les races plus ou moins primitives.

Pour les Européens hommes, la longueur maximum tend à suivre le premier orteil.

Chez les femmes, surtout chez les Européennes, les Japonaises et les Nègresses, le premier orteil dépasse presque toujours le deuxième.

A Nîmes, parmi les prisonniers, on constate la prédominance du premier orteil chez 498 individus (57,97 p. cent), du deuxième chez 137 (15,94) ; la longueur est la même chez 224 (26,07).

Le peu de différence que présentent généralement le premier et le deuxième orteil, quand celui-ci est le plus grand, permet d'adopter pour longueur du pied — et cela, sans crainte d'écart appréciable dans les moyennes — la distance comprise

<sup>1</sup> Le pied des anthropoïdes et des singes a son maximum de développement par le troisième orteil. Variations squelettiques du pied (*Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 17 déc. 1903, p. 659, 661, 663, 665).

entre le point postérieur médian du talon et l'extrémité du pouce.

Il n'a pas été rencontré un seul cas de rétraction du gros orteil qu'on ne pût corriger. Par contre, ce doigt se trouvait dévié en dedans, de 1 à 2 millimètres chez 57 condamnés, de 3 à 4 millimètres chez 30.

Nous allons exposer, comme nous l'avons fait pour la taille<sup>1</sup>, pour la grande envergure<sup>1</sup> et pour le buste<sup>1</sup>, les résultats de nos recherches sur le pied, sa longueur, la marche de son développement et ses rapports avec la stature.

*Maison centrale de Nîmes.*

	Nombre de détenus		P. cent		
Pied de 22 à 23 centimètres. . . . .	7	0,81	7,79	61,46	
— 23 à 24 — . . . . .	60	6,98			
— 24 à 25 — . . . . .	173	20,13			
— 25 à 26 — . . . . .	288	33,52	53,66		
— 26 à 27 — . . . . .	203	23,63			
— 27 à 28 — . . . . .	105	12,22	35,85		38,53
— 28 à 29 — . . . . .	21	2,44			
— 29 à 30 — . . . . .	2	0,23			
	<u>859</u>	<u>99,96</u>	<u>99,97</u>	<u>99,99</u>	

Dans la Maison centrale de Nîmes, le pied varie entre 221 et 298 millimètres.

On voit la longueur absolue, minimum, chez un Suisse, âgé de 25 ans, cultivateur, urbain, sans antécédents judiciaires, tatoué, condamné pour vol, ayant 1 m. 68 de taille, 1 m. 75 d'envergure, 918 millimètres de buste, 83,06 d'indice céphalique et 58,33 d'indice auriculaire ; la longueur maximum, chez un Montpelliérain (20 ans, 1 m. 73 de stature, récidiviste, tatoué, en prison pour fabrication de fausse monnaie) dont on peut lire l'observation (n° 140) dans le tome I<sup>er</sup> de mon ouvrage : *les Criminels*.

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, les pieds de 29 à

<sup>1</sup> Archives d'Anthropologie criminelle, août-septembre 1908, août-septembre 1909, septembre-octobre 1910.

30 centimètres (0,23 p. cent) et de 22 à 23 (0,81 p. cent) représentent des exceptions<sup>1</sup>.

Nous relevons 2,44 et 6,98 p. cent dans les catégories de 28 à 29 et de 23 à 24.

Celle de 27 à 28 s'inscrit pour 12,22 p. cent.

Plus nombreux sont les pieds de 24-25 (20,13 p. cent) et de 26-27 (23,63 p. cent).

C'est la longueur 25-26 qui prédomine; elle comprend les 33,52 p. cent de la population.

En somme, peu de pieds de 22 à 24 (7,79 p. cent) et moins encore de 28 à 30 (2,67 p. cent). La catégorie de 24 à 26 (53,66) dépasse de 17,81 p. cent celle de 26 à 28 (35,85).

Il y a plus de pieds au-dessous de 26 (61,46) que de 26 et au-dessus (38,53).

Comparons nos résultats aux chiffres suivants, extraits des *Documents anthropométriques* de Bertillon<sup>2</sup>, documents que notre maître, le professeur Lacassagne, a eu l'obligeance de nous communiquer :

Bertillon	22-23	23-24	24-25	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
	0,18	1,12	6,01	19,74	32,31	26,07	11,30	2,79

Dans cette statistique et dans la nôtre, la catégorie de 25 à 26 centimètres renferme le plus grand nombre de sujets. Elle l'emporte à Nîmes (33,52) de 1,21 p. cent sur Paris (32,31).

Pour les pieds de 26 à 30, Paris se place au premier rang (40,60 p. cent contre 38,53).

Au-dessous de 25 centimètres, mêmes proportions chez Bertillon (27,05) et chez nous (27,92). Il convient d'ajouter que, sur 4.908 Parisiens de 21 à 44 ans, le directeur du Service anthropométrique de la Préfecture de police en a trouvé 9, chez qui le pied n'atteignait pas 22 centimètres.

Tout compte fait, les chiffres de Bertillon et les nôtres donnent la majorité aux pieds dont la longueur est inférieure à 26 centimètres (59,36 à Paris au lieu de 61,46 à Nîmes, soit une différence insignifiante).

<sup>1</sup> Parmi les détenus qui ont un pied de 22 à 23 centimètres, se trouvent, en plus du Suisse, 3 Français du continent, 2 Corses, 1 Espagnol, âgés de 19-19 ans. Chez eux, la stature égale 1 m. 46 (obs. 119), 1 m. 47 (obs. 50), jusqu'à 1 m. 535. La catégorie de 29 à 30 ne comprend que deux condamnés : le Montpelliérain, cité plus haut, et un rural, 26 ans, boulanger, incarcéré pour vol (pied 295 millimètres, taille 1 m. 67, envergure 1 m. 83, buste 868 millimètres, indice céphalique 75,87 et indice auriculaire 50,74).

<sup>2</sup> *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1887, p. 858, tableau D.

— On rencontre par groupes d'âges :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 73 ans
Pied de 22 à 24 centimètres.	5,55	5,23	10,17	8,71	7,75	9,23
— 24 à 26 —	54,62	58,72	53,29	49,54	54,26	52,30
— 26 à 28 —	35,18	33,72	33,53	39,90	34,88	36,92
— 28 à 30 —	4,62	2,32	2,99	1,83	3,10	1,53
	99,97	99,99	99,98	99,98	99,99	99,98

Les individus, ayant moins de 24 centimètres de longueur de pied, sont en très petit nombre, surtout à 16-20 ans (5,55 p. cent) et à 20-25 ans (5,23). De 25 à 30 ans, le chiffre double (10,17 p. cent). A partir de cet âge jusqu'à la période un peu moins favorisée de 50-73 ans (9,23), on note une diminution progressive (8,71 à 30-40 ans, 7,75 à 40-50 ans).

Sauf à 30-40 ans, les pieds de 24 à 26 l'emportent sur toutes les autres catégories réunies. Les proportions oscillent entre 58,72 (20-25 ans) et 49,54 (30-40 ans). Nous comptons plus de pieds de 24-26 centimètres à 16-20 (54,62) et 40-50 ans (54,26) qu'à 25-30 (53,29) et 50-73 ans (52,30).

Dans la catégorie de 26 à 28, le maximum est à 30-40 ans (39,90). Suivent les périodes de 50-73 ans (36,92), 16-20 ans (35,18), 40-50 ans (34,88), 20-25 ans (33,72), 25-30 ans (33,53).

Pour la longueur 28-30, on trouve 4,62 p. cent à 16-20 ans, 2,32 à 20-25 ans, 2,99 à 25-30 ans, 1,83 à 30-40 ans, 3,10 à 40-50 ans et 1,53 à 50-73 ans.

Du groupement des catégories, il ressort que la proportion des pieds de 22 à 26 (60,17 à 16-20 ans) égale 63,95 à 20-25 ans. Stationnaire dans la période de 25-30 ans (63,46), elle fléchit à 30-40 ans (58,25), puis se relève (62,01 à 40-50 ans) et finalement tend à baisser (61,53 à 50-73 ans).

Au demeurant, maximum de pieds au-dessous de 26 à 20-30 ans, minimum à 30-40 ans. Et pour la catégorie de 26 à

30, minimum à 20-25 (36,04), 25-30 ans (36,52), maximum à 30-40 ans (41,73).

-- Par groupes de statures :

	Taille au-dessous de 1 m. 60 %	Taille de 1 m. 60 à 1 m. 70 %	Taille de 1 m. 70 et au-dessus %
Pied de 22 à 24 centimètres	24,87	2,98	0,66
— 24 à 26 —	69,75	58,44	15,89
— 26 à 28 —	4,87	37,97	70,86
— 28 à 30 —	0,48	0,59	12,58
	<u>99,97</u>	<u>99,98</u>	<u>99,99</u>

Résultat facile à comprendre, les pieds de 22 à 24 centimètres sont l'apanage des petites tailles (24,87 p. cent); ils se font rares chez les individus de stature moyenne (2,98) et plus rares encore chez ceux de taille grande (0,66).

Les hommes petits sont légion dans la catégorie de 24 à 26 (69,75), où les moyens obtiennent 58,44 p. cent et où les grands passent inaperçus (15,89).

Ces derniers fournissent, en tant que pieds de 26-28, un chiffre (70,86) presque deux fois égal à celui des moyens (37,97) et 15 fois environ supérieur à celui des petits (4,87).

De la catégorie 28-30 semblent exclues les statures petites (0,48) et moyennes (0,59). Les hautes tailles y atteignent 12,58 p. cent.

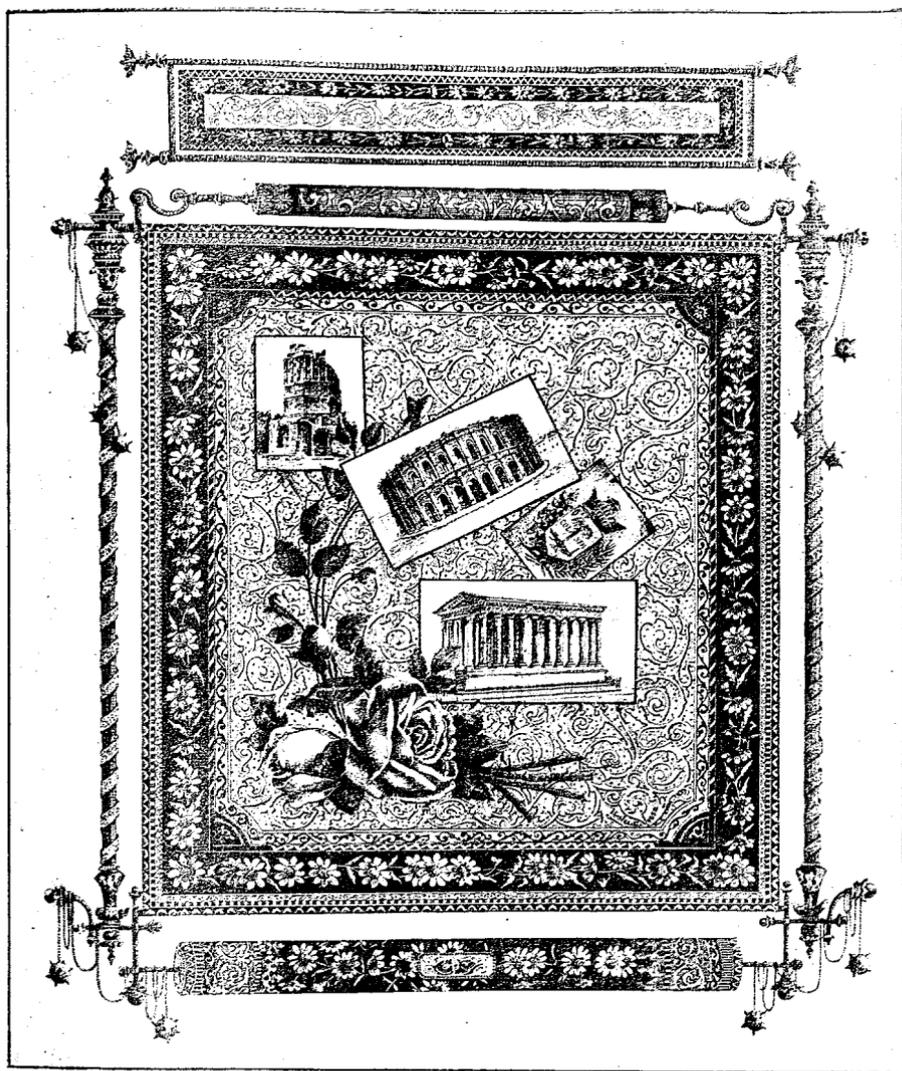
Comme on voit, plus la stature est grande, plus la proportion des pieds de 22-24 et de 24-26 diminue et plus nombreuses sont les catégories de 26 à 28 et de 28 à 30.

-- Par crimes et délits, nationalités, etc., etc.

	22 à 24 centim.	24 à 26 centim.	26 à 28 centim.	28 à 30 centim.	Totaux
	%	%	%	%	%
<b>Ensemble des condamnés.</b>	<b>7,79</b>	<b>53,66</b>	<b>35,85</b>	<b>2,67</b>	<b>99,97</b>
<b>Crimes et délits.</b>					
Vol simple, etc. . . . .	8,31	52,35	37,39	1,93	99,98
Vol qualifié, etc. . . . .	3,62	52,17	41,30	2,89	99,98
Vol, vagabondage, mendicité, ou- trages aux magistrats . . . .	16,66	52,08	31,25	» »	99,99
Violences, coups, rébellion, coups et blessures (mort) . . . . .	7,47	56,07	31,77	4,67	99,98
Menaces de mort, suppression d'en- fant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassi- nat . . . . .	11,11	33,33	55,55	» »	99,99
Meurtre, etc. . . . .	8,33	66,66	25,00	» »	99,99
Attentat à la pudeur, détournement de mineurs, enlèvement, viol, etc.	11,94	55,22	29,85	2,98	99,99
Escroqueries, abus de confiance, banqueroute, faux, etc. . . . .	4,00	57,33	34,66	4,00	99,99
Fausse monnaie (fabrication, émis- sion) . . . . .	8,33	41,66	41,66	8,33	99,98
Incendie. . . . .	» »	60,00	20,00	20,00	100,00
Fabrication d'engins explosifs . .	» »	» »	100,00	» »	100,00
<i>Et, en groupant :</i>					
Vols, vagabondage, mendicité, ou- trages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs . .	7,78	52,03	37,87	2,30	99,98
Escroqueries, etc. . . . .	4,00	57,33	34,66	4,00	99,99
Attentats-vie . . . . .	7,89	57,23	31,57	3,28	99,97
Attentats-mœurs . . . . .	11,94	55,22	29,85	2,98	99,99
<i>Soit :</i>					
Crimes-propriétés . . . . .	7,34	52,65	37,50	2,50	99,99
Crimes-personnes. . . . .	9,13	56,62	31,05	3,19	99,99
<b>Nationalité.</b>					
Français. } Continent . . . . .	7,15	52,84	36,51	3,48	99,98
} Corse . . . . .	9,34	63,55	26,16	0,93	99,98
Italiens . . . . .	6,92	53,07	37,69	2,30	99,98
Espagnols . . . . .	17,39	47,82	34,78	» »	99,99
Arabes . . . . .	7,69	61,53	30,76	» »	99,98
Individus de nationalités diverses .	9,75	41,46	48,78	» »	99,99

	22 à 24 centim.	24 à 26 centim.	26 à 28 centim.	28 à 30 centim.	Totaux
<i>Soit :</i>	%	%	%	%	%
Français . . . . .	7,51	54,60	34,81	3,06	99,98
Étrangers . . . . .	8,69	50,72	39,13	1,44	99,98
<b>État civil.</b>					
Célibataires. . . . .	7,78	54,04	35,26	2,90	99,98
Mariés, veufs, divorcés. . . . .	7,84	52,45	37,74	1,96	99,99
<b>Degré d'instruction.</b>					
Illettrés, sachant lire, sachant lire et écrire . . . . .	7,47	54,69	35,10	2,71	99,97
Sachant lire, écrire et calculer; ayant reçu une instruction pri- maire, une instruction supérieure.	9,67	47,58	40,32	2,41	99,98
<b>Profession.</b>					
Propriétaires, rentiers . . . . .	9,09	54,54	27,27	9,09	99,99
Employés de banque et de com- merce . . . . .	6,06	60,60	31,81	1,51	99,98
Commerçants, fabricants . . . . .	12,50	59,37	25,00	3,12	99,99
Professions alimentaires . . . . .	4,61	58,46	33,84	3,07	99,98
Ouvriers d'ateliers et de fabriques. Industries du bâtiment et du mobi- lier . . . . .	9,27	54,30	35,09	1,32	99,98
Professions agricoles (journaliers domestiques, etc.) . . . . .	6,32	52,29	37,64	3,73	99,98
Nomades. . . . .	13,04	47,82	39,13	» »	99,99
Sans profession . . . . .	18,75	47,91	33,33	» »	99,99
<b>Population.</b>					
Urbains . . . . .	9,25	53,08	34,97	2,67	99,97
Ruraux . . . . .	5,89	54,42	36,99	2,68	99,98
<b>Nombre de condamnations.</b>					
Délinquants primaires . . . . .	10,71	51,19	35,71	2,38	99,99
Récidivistes. . . . .	6,58	54,69	35,91	2,80	99,98

**Crimes et délits.** — Parmi les prisonniers ayant un pied de 24 à 26 centimètres, les plus en vue sont les meurtriers



*Ecran.* Ce dessin à la plume fut conçu et exécuté par le n<sup>o</sup> 1659 (36 ans, employé de commerce, condamné pour escroqueries et abus de confiance). Il se trouve dans mon *Album statistique*, ouvrage exposé en 1900 par décision de M. le Garde des Sceaux.

(66,66 p. cent), les incendiaires (60,00), les escrocs (57,33), les violents (56,07), les violateurs (55,22). Citons ensuite les voleurs ordinaires (52,35), les voleurs avec effraction (52,17), les vagabonds (52,08).

Chez les assassins, la proportion des pieds de 24 à 26 (33,33) est inférieure à celle de 26 à 28 (55,55). Aucune différence chez les faux monnayeurs (41,66).

Aux vagabonds appartient la préséance pour la longueur 22-24 (16,66), catégorie dans laquelle les violateurs (11,94) rivalisent avec les assassins (11,11), les faux monnayeurs (8,33) avec les meurtriers (8,33) et les voleurs ordinaires (8,31). Un nombre moindre représente les violents (7,47). Escrocs (4,00) et voleurs avec effraction (3,62) ferment la série. Pas de pieds de 22 à 24 dans le monde des incendiaires.

Les chiffres relatifs à la longueur 26-28 varient entre 55,55 chez les assassins et 20,00 chez les incendiaires. On rencontre 41,66 pour les faux monnayeurs, 41,30 pour les voleurs avec effraction, 37,39 pour les voleurs ordinaires, 34,66 pour les escrocs, 31,77 pour les violents, 31,25 pour les vagabonds, 29,85 pour les violateurs, 25,00 pour les meurtriers.

Examine-t-on la catégorie de 28 à 30, le maximum est obtenu par les incendiaires (20,00). Derrière eux viennent les faux monnayeurs (8,33), les violents (4,67), les escrocs (4,00), les violateurs (2,98), les voleurs avec effraction (2,89), les voleurs ordinaires (1,93).

Dans cette catégorie ne figurent ni vagabonds, ni assassins, ni meurtriers.

Bref, au point de vue du nombre de pieds de 22 à 26, les condamnés défilent comme il suit : meurtriers (74,99), voleurs vagabonds (68,74), violateurs (67,16), violents (63,54), escrocs (61,33), voleurs ordinaires (60,66), incendiaires (60,00), voleurs avec effraction (55,79), faux monnayeurs (49,99), assassins, etc. (44,44).

Le contraire a lieu de 26 à 30.

— En groupant les criminels, on constate que, pour les pieds de 22-24 et de 26-28, les voleurs<sup>1</sup>, faux monnayeurs, incen-

<sup>1</sup> Fait digne de remarque, la catégorie de 24 à 26 renferme à peu près la même proportion de voleurs ordinaires (52,35), de voleurs avec effraction (52,17)

diaires, etc., (7,78 et 37,87) précèdent les escrocs (4,00 et 34,66). Ceux-ci se placent au premier rang dans les catégories de 24 à 26 (57,33 contre 52,03), de 28 à 30 (4,00 contre 2,30).

Donc, moins de pieds de 22-26 chez les voleurs, etc., etc. (59,81) que chez les escrocs (61,33), etc., etc.

Par rapport aux détenus pour attentats-mœurs, les condamnés pour attentats-vie<sup>1</sup> offrent un plus petit nombre de pieds de 22-24 (7,89 au lieu de 11,94); ils ont l'avantage dans les catégories de 24 à 26 (57,23 contre 55,22), de 26 à 28 (31,57 contre 29,85) et de 28 à 30 (3,28 contre 2,98).

Au demeurant, plus de pieds de 22-26 chez les violateurs (67,16) que chez les violents, assassins, meurtriers, etc. (65,12). Vice versa, de 26 à 30.

— Les individus, reconnus coupables de crimes-personnes, arrivent en tête pour les longueurs 22-24 (9,13 contre 7,34 chez les prisonniers pour crimes-propriétés), 24-26 (56,62 contre 52,65), 28-30 (3,19 contre 2,50).

Dans la catégorie de 26 à 28, ils occupent le second rang (31,05 au lieu de 37,50).

Il s'ensuit que les criminels contre les personnes comptent plus de pieds de 22-26 (65,75) que les criminels contre les propriétés (59,99), etc., etc.

**Nationalité.** — Entre les Français du continent et nos nationaux Corses, la différence est très tranchée. Les Français ont moins de pieds de 22-24 et de 24-26 centimètres (7,15 et 52,84 au lieu de 9,34 et 63,55 p. cent), mais on note, chez eux, en ce qui concerne les longueurs 26-28 et 28-30, des proportions plus élevées (36,51 et 3,48 contre 26,16 et 0,93). Aussi, tandis que les Corses présentent 72,89 p. cent de pieds de 22-26 contre 59,99

et de voleurs vagabonds (52,08). Dans les autres catégories, la différence est manifeste : les pieds de 22-24 sont deux fois plus nombreux chez les vagabonds (16,66) que chez les voleurs ordinaires (8,31), lesquels l'emportent à leur tour de plus du double sur les voleurs avec effraction (3,62). C'est pourquoi la proportion des pieds de 26 centimètres et au-dessus est plus forte pour les voleurs avec effraction (44,19) que pour les voleurs ordinaires (39,32) et les voleurs vagabonds (31,25).

<sup>1</sup> D'après les résultats relatifs aux pieds de 22 à 26, les violents (63,54) l'emportent sur les assassins, etc. (44,44), mais non sur les meurtriers (74,99).

les Français atteignent-ils, dans la catégorie de 26 à 30, 39,99 contre 27,09.

Les Italiens se rapprochent, tout particulièrement, des Français. À signaler, chez nos voisins, 0,23 et 1,18 p. cent de moins pour les longueurs 22-24 et 28-30 (6,92 et 2,30 au lieu de 7,15 et 3,48). Inversement, dans les catégories de 24 à 26 et de 26 à 28, les Italiens (53,07 et 37,69) fournissent 0,23 et 1,18 p. cent de plus que les Français (52,84 et 36,51). Somme toute, il y a autant de pieds de 22-26 (59,99) et de 26-30 (39,99) parmi les Italiens que chez nous, sur le continent.

On ne voit la longueur 28-30, ni chez les Espagnols, ni chez les Arabes, ni chez les individus de nationalités diverses.

Les Espagnols peuvent revendiquer la proportion maximum de pieds de 22-24 (17,39). Dans la catégorie de 24 à 26 (47,82), ils sont les avant-derniers ; dans celle de 26 à 28 (34,78), ils gagnent un rang.

Chez les Arabes, le nombre de pieds de 22 à 24 égale 7,69 p. cent. Si l'on ajoute cette proportion à celle de 24-26 (61,53), le total (69,22) est supérieur aux résultats obtenus pour les Espagnols, pour les Français et pour les Italiens, mais inférieur à celui des Corses.

Seuls, les individus de nationalités diverses donnent plus de pieds de 26-28 (48,78) que de 24-26 (41,46). Chez eux, la catégorie de 22 à 24 s'élève à 9,75.

En résumé, dans la longueur 22-26, les condamnés se classent de la façon suivante : Corses (72,89), Arabes (69,22), Espagnols (65,21), Français et Italiens (59,99), individus divers (51,21).

Ce sont les individus de nationalités diverses, les Français et les Italiens qui ont le maximum de pieds de 26-30. Le minimum se trouve chez les Espagnols, les Arabes et les Corses.

— Au point de vue de l'ensemble, on compte, pour nos nationaux, plus de pieds de 24-26 (54,60), de 28-30 (3,06) que pour les étrangers (50,72 et 1,44), et moins de pieds de 22-24 (7,51 au lieu de 8,69), de 26-28 (34,81 au lieu de 39,13).

Le nombre de pieds de 22-26 est plus élevé chez les Français (62,11) que chez les étrangers (59,41). Donc, plus de pieds de 26 à 30 pour les étrangers (40,57 contre 37,87).

— Il convient d'établir, par régions (France) et par départements (Sud-Est), les proportions de nos nationaux.

	22 à 24 centim.	24 à 26 centim.	26 à 28 centim.	28 à 30 centim.	Totaux
	%	%	%	%	%
<b>Français du Continent.</b>	7,15	52,84	36,54	3,48	99,98
Nord-Ouest . . . . .	7,40	62,96	29,62	»	99,98
Nord-Est . . . . .	»	40,00	53,33	6,66	99,99
Sud-Ouest . . . . .	5,17	52,58	38,79	3,44	99,98
<i>Ensemble</i> . . . . .	5,06	53,16	38,60	3,16	99,98
Sud-Est . . . . .	8,01	52,71	35,65	3,61	99,98
Littoral de la Méditerranée :					
Alpes-Maritimes . . . . .	3,03	69,69	21,21	6,06	99,99
Var . . . . .	11,53	46,15	34,61	7,69	99,98
Bouches-du-Rhône . . . . .	6,12	52,04	35,71	6,12	99,99
Gard . . . . .	9,67	54,83	35,48	»	99,98
Hérault . . . . .	5,00	50,00	40,00	5,00	100,00
<i>Ensemble</i> . . . . .	6,73	54,32	33,65	5,28	99,98
Autres départements (Sud-Est) . . . . .	9,49	50,83	37,98	1,67	99,97
Vaucluse . . . . .	3,70	40,74	55,55	»	99,99

En France, la région Nord-Est exceptée, la proportion des pieds de 24 à 26 centimètres prédomine : elle est de 62,96 p. cent au Nord-Ouest, 52,71 et 52,58 au Sud-Est et au Sud-Ouest, 40,00 au Nord-Est.

Le Sud-Est renferme le maximum de pieds de 22-24 (8,01). Après lui se placent le Nord-Ouest (7,40) et le Sud-Ouest (5,17). Au Nord-Est, néant.

Pour les longueurs 26-28 et 28-30, cette région est fort avantagée (53,33 et 6,66).

Dans la catégorie de 26 à 28, le Sud-Est (35,65) est intermédiaire au Sud-Ouest (38,79) et au Nord-Ouest (29,62); de 28 à 30 (3,61), il suit le Nord-Est (6,66) et voisine avec le Sud-Ouest (3,44).

Les pieds de 28-30 font défaut dans le Nord-Ouest.

En somme, plus de pieds de 22-26 au Nord-Ouest (70,36)

qu'au Sud-Est (60,72), au Sud-Ouest (57,75) et au Nord-Est (40,00).

Et maintenant, si l'on groupe le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Ouest, on rencontre 58,22, proportion inférieure à celle du Sud-Est.

L'inverse a lieu pour la longueur 26-30.

— Faisons l'examen du Sud-Est :

De tous les départements du littoral, le Gard est le seul qui ne renferme pas de pieds de 28-30. On en compte 7,69 p. cent dans le Var, 6,12 dans les Bouches-du-Rhône, 6,06 dans les Alpes-Maritimes, 5,00 dans l'Hérault.

L'Hérault l'emporte sur les départements, ci-dessus, par sa proportion de 26 à 28 (40,00). Le moins favorisé de cette catégorie, c'est le département des Alpes-Maritimes (21,21). Quant aux Bouches-du-Rhône (35,71), au Gard (35,48) et au Var (34,61), ils marchent presque de pair.

Pour la longueur 24-26, les Alpes-Maritimes s'inscrivent en tête (69,69), bien avant le Gard (54,83), les Bouches-du-Rhône (52,04), l'Hérault (50,00), le Var (46,15).

Au Var revient la première place dans la catégorie de 22 à 24 (11,53); la deuxième est pour le Gard (9,67). Suivent : les Bouches-du-Rhône (6,12) et l'Hérault (5,00). La proportion minimum échoit aux Alpes-Maritimes (3,03).

Les résultats de 22 à 24 et de 24 à 26 étant réunis, on trouve que le Gard (64,50) passe après les Alpes-Maritimes (72,72); il précède les Bouches-du-Rhône (58,16), le Var (57,68) et l'Hérault (55,00).

Par conséquent, plus de pieds au-dessus de 26 centimètres dans le Gard (35,48) que dans les Alpes-Maritimes (27,27), et moins que dans les Bouches-du-Rhône (41,83), le Var (42,30), l'Hérault (45,00).

Contrairement aux départements du littoral qui renferment tous une majorité de pieds de 24-26, le Vaucluse a son maximum dans la catégorie de 26 à 28 (55,55 contre 40,74 de 24 à 26). Par sa proportion de 22-24 (3,70), il n'est pas plus favorisé que les Alpes-Maritimes (3,03). Chez lui, comme dans le Gard, pas de pieds de 28-30.

Quand on compare le littoral aux autres régions du Sud-Est,

on note, sur les bords de la Méditerranée, moins de pieds de 22-24 et de 26-28 (6,73 et 33,65 au lieu de 9,49 et 37,98), et plus de 24-26 et de 28-30 (54,32 et 5,28 contre 50,83 et 1,67).

En un mot, il n'y a pas grande différence entre les proportions du littoral pour les groupes 22-26 (61,05), 26-30 (38,93), et les chiffres fournis par les autres régions du Sud-Est (60,32 et 39,65).

**État civil.** — Dans la catégorie de 22 à 24 centimètres, mariés (7,84 p. cent) et célibataires (7,78) sont à peu près égaux.

Les mariés ont plus de pieds de 26-28 (37,74 contre 35,26).

Chez les célibataires, les proportions de 24 à 26 et de 28 à 30 sont plus fortes (54,04 et 2,90 contre 52,45 et 1,96).

A la récapitulation, on compte plus de pieds de 22-26 pour les célibataires (61,82) que pour les mariés (60,29) ; ceux-ci l'emportent par le nombre de pieds de 26 à 30 (39,70 contre 38,16).

**Degré d'instruction.** — Au point de vue de la longueur 22-24 centimètres, les gens instruits (9,67 p. cent) devancent les illettrés (7,47).

La même remarque s'applique à la catégorie de 26 à 28 (40,32 pour les premiers, 35,10 pour les autres).

Parmi les illettrés, les pieds de 24-26 sont plus nombreux (54,69 contre 47,58 chez les gens instruits).

Insignifiante est la différence qu'on rencontre, en leur faveur, dans la proportion relative à la longueur 28-30 (2,71 contre 2,41).

Somme toute, moins de pieds de 22-26 pour les gens instruits (57,25) que pour les illettrés (62,16), etc., etc.

**Profession.** — On trouve le maximum de pieds de 22-24 centimètres chez les gens sans aveu (18,75 p. cent), les nomades (13,04), les commerçants, fabricants (12,50), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (9,27), les propriétaires (9,09) ; le minimum, parmi les agriculteurs, domestiques (6,32), les employés de banque et de commerce (6,06), les boulangers, bouchers, etc. (4,61), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (4,34).

Quelle que soit la profession, la catégorie de 24 à 26 est tou-

jours en vedette et renferme, sauf pour les gens sans aveu (47,91) et les nomades (47,82), plus de pieds de cette longueur que toutes les autres. Les proportions atteignent 60,60 chez les employés de banque et de commerce, 59,37 dans le monde des commerçants, 58,46 dans les *professions alimentaires* (boulangers, bouchers, etc.). Elles sont un peu moins élevées chez les propriétaires (54,54), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (54,30), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (53,26), les journaliers, domestiques (52,29).

Dans la catégorie de 26 à 28, les commerçants, etc., et les propriétaires fournissent les chiffres les plus faibles (25,00 et 27,27); les nomades, les ouvriers du bâtiment et du mobilier (39,13) et les journaliers, etc. (37,64), les chiffres les plus forts. Intermédiaires sont les proportions des employés de banque et de commerce (31,81), des gens sans aveu (33,33), des boulangers, bouchers, etc. (33,84), des ouvriers d'ateliers et de fabriques (35,09), des ouvriers agricoles (37,64).

Chez les nomades et les gens sans aveu, la longueur 28-30 est inconnue. Elle est représentée par 1,32 chez les ouvriers d'ateliers et de fabriques, 1,51 chez les employés de banque et de commerce, 3,07 dans les *professions alimentaires*, 3,12 chez les commerçants, 3,26 chez les ouvriers du bâtiment et du mobilier, 3,73 chez les journaliers et 9,09 chez les propriétaires et rentiers, seuls individus ayant autant de pieds de 22 à 24 que de 28 à 30.

Groupons les pieds de 22-26 et comparons :

Au sommet de l'échelle, on voit les commerçants, fabricants (71,87); dans le milieu, les employés de banque et de commerce et les gens sans aveu (66,66), les propriétaires (63,63), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (63,57), les boulangers, pêcheurs, etc. (63,07), les nomades (60,86); au bas, les journaliers, domestiques, etc. (58,61) et les ouvriers du bâtiment et du mobilier (57,60).

A l'inverse, chez les ouvriers du bâtiment et du mobilier, chez les journaliers, etc., le nombre des pieds de 26 à 30 est plus élevé.

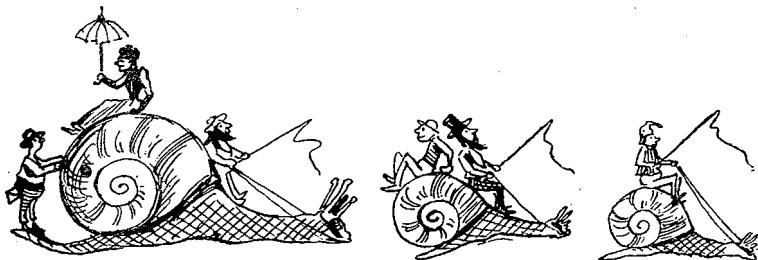
**Population.** — Mêmes proportions, pour les urbains et pour les ruraux, dans la catégorie de 28 à 30 centimètres (2,67 et 2,68 p. cent).

Les urbains donnent plus de pieds de 22-24 (9,25) que les ruraux (5,89), et moins de 24-26 (53,08 au lieu de 54,42), de 26 28 (34,97 au lieu de 36,99).

Il y a plus de pieds de 22-26 chez les urbains (62-33) que chez les ruraux (60-31), etc.

**Nombre de condamnations.** — La longueur 22-24 centimètres place les récidivistes (6,58 p. cent) après les délinquants primaires (10,71).

Celle de 24-26 (54,69 contre 51,19) les met au premier rang.



Collection Ch. PERRIER.

Vers la libération. Ornement symbolique, relevé sur une lettre du n° 2705 (34 ans, 17 condamnations antérieures, vol, coups et blessures : portrait dans les *Criminels*, t. II, pl. 83).

Récidivistes et délinquants primaires offrent de bien petites différences dans les catégories de 26 à 28 (35,91 et 35,71), de 28 à 30 (2,80 et 2,38).

Au résumé, le nombre des pieds de 22-26 et de 26-30 est pareil pour les individus sans condamnation antérieure (61,90 et 38,09) et pour les récidivistes (61,27 et 38,71).

— Si l'on oppose les proportions concernant les pieds de 22 à 26 et de 26 à 30 centimètres — par *crimes et délits, nationalités*, etc. — aux chiffres d'ensemble, on note :

	Pieds de 22 à 26 centim.	Pieds de 26 à 30 centim.	Différence par rapport à l'ensemble des condamnés
	%	%	%
<b>Ensemble des condamnés.</b>	<b>61,46</b>	<b>38,53</b>	
Vol simple, etc. . . . .	—	+	0,79 (environ)
Vol qualifié, etc. . . . .	—	+	5,66
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats. . . . .	+	—	7,28
Violences, rébellion, coups (mort) . . . .	+	—	2,09
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat . . . . .	—	+	17,02
Meurtre, etc. . . . .	+	—	13,53
Attentat à la pudeur, viol, etc. . . . .	+	—	5,70
Escroqueries, banqueroute, faux, etc. . . .	—	+	0,13
Fausse monnaie . . . . .	—	+	11,46
Incendie . . . . .	—	+	1,47
Explosifs . . . . .	»	100	»
Français. { Continent. . . . .	—	+	1,46
{ Corse . . . . .	+	—	11,44
Italiens . . . . .	—	+	1,46
Espagnols . . . . .	+	—	3,75
Arabes. . . . .	+	—	7,77
Individus de nationalités diverses . . . . .	—	+	10,25
Célibataires . . . . .	+	—	0,37
Mariés, veufs, divorcés . . . . .	—	+	1,17
Illettrés ou à peu près . . . . .	+	—	0,72
Ayant reçu de l'instruction. . . . .	—	+	4,20
Propriétaires, rentiers . . . . .	+	—	2,17
Employés de banque et de commerce . . . .	+	—	5,21
Commerçants, fabricants . . . . .	+	—	10,41
Professions alimentaires . . . . .	+	—	1,62
Ouvriers d'ateliers et de fabriques . . . . .	+	—	2,12
Industrie du bâtiment et du mobilier . . . .	—	+	3,86
Professions agricoles, etc. . . . .	—	+	2,84
Nomades . . . . .	—	+	0,60
Sans profession. . . . .	+	—	5,20
Urbains . . . . .	+	—	0,89
Ruraux . . . . .	—	+	1,14
Délinquants primaires . . . . .	+	—	0,44
Récidivistes . . . . .	—	+	0,18

*Moins de pieds de 22 à 26 centimètres :*

Chez les voleurs ordinaires (— 0,79 p. cent), les voleurs avec effraction (— 5,66), les assassins, etc. (— 17,02), les escrocs (— 0,13), les faux monnayeurs (— 11,46), les incendiaires (— 1,47);

Les Français du continent (— 1,46), les Italiens (— 1,46), les individus de nationalités diverses (— 10,25);

Les mariés (— 1,17);

Les gens instruits (— 4,20);

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,86), les ouvriers agricoles, etc. (— 2,84), les nomades (— 0,60);

Les ruraux (— 1,14);

Les récidivistes (— 0,18).

Partant, la catégorie de 26 à 30 est augmentée.

*Plus de pieds de 22 à 26 centimètres :*

Chez les voleurs vagabonds (+ 7,28 p. cent), les violents (+ 2,09), les meurtriers (+ 13,53), les violateurs (+ 5,70);

Les Corses (+ 11,44), les Espagnols (+ 3,75), les Arabes (+ 7,77);

Les célibataires (+ 0,37);

Les illettrés (+ 0,72);

Les propriétaires (+ 2,17), les employés de banque et de commerce (+ 5,21), les commerçants, fabricants (+ 10,41), les professions alimentaires (+ 1,62), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 2,12), les sans-profession (+ 5,20);

Les urbains (+ 0,89);

Les délinquants primaires (+ 0,44).

D'où il suit que la catégorie de 26 à 30 est diminuée.

— Voici nos nationaux, par régions, etc. :

	Pieds de 22 à 26 centim.	Pieds de 26 à 30 centim.	Différence par rapport à l'ensemble des Français du Continent	
	%	%	%	
<b>Français du Continent.</b>				
	59,99	39,99		
Nord-Ouest . . . . .	+	—	10,37 (environ)	
Nord-Est . . . . .	—	+	20,00	
Sud-Ouest . . . . .	—	+	2,24	
<i>Ensemble.</i> . . . . .	—	+	1,77	
Sud-Est . . . . .	+	—	0,73	
Littoral de la Méditerranée.	Alpes-Maritimes. . . . .	+	—	12,72
	Var . . . . .	—	+	2,31
	Bouches-du-Rhône . . . . .	—	+	1,84
	Gard . . . . .	+	—	4,51
Hérault . . . . .	—	+	5,01	
<i>Ensemble.</i> . . . . .	+	—	1,06	
Autres départements (Sud-Est) . . . . .	+	—	0,34	
Vaucluse . . . . .	—	+	15,56	

Dans le groupe de 22 à 26 centimètres, on trouve :

1° Une proportion supérieure, pour le Nord-Ouest (+ 10,37 p. cent) et le Sud-Est (+ 0,73 p. cent).

Par suite, moins de pieds de 26-30.

2° Une proportion inférieure, pour le Nord-Est (— 20,00) et le Sud-Ouest (— 2,24).

Donc, plus de pieds de 26-30.

Le nombre de 22 à 26 augmente dans les départements des Alpes-Maritimes (+ 12,72) et du Gard (+ 4,51), où celui de 26 à 30 diminue.

Il baisse dans le Var (— 2,31), les Bouches-du-Rhône (— 1,84), l'Hérault (— 5,01), où s'accroît celui de 26 à 30.

Au demeurant, pour le littoral, plus de pieds de 22-26 et moins de 26-30 (+ et — 1,06).

Quant aux autres départements du Sud-Est, ils renferment, suivant le groupe de pieds, une proportion supérieure ou infé-

rieure de 0,34 p. cent seulement à la proportion d'ensemble de nos nationaux.

Considéré isolément, le Vaucluse fournit moins de pieds de 22-26 (— 15,56), par conséquent plus de pieds de 26-30 que les Français en général.

\*  
\*\*

Pour étudier le développement des diverses parties du corps, mesurables sur le vivant, deux méthodes sont en présence :

L'une, la plus simple, consiste à examiner des groupes d'individus du même âge, en nombre suffisant pour assurer la stabilité des moyennes.

Dans l'autre, on suit les individus d'âge en âge et la résultante moyenne de l'accroissement donne la marche moyenne de la croissance.

Celle-ci est la meilleure. Elle permet de comparer le développement de chaque sujet aux indications fournies par la série totale, et si l'on connaît de l'individu la famille, le genre de vie, les accidents et les maladies qui ont pu survenir pendant sa croissance, les aptitudes et les inaptitudes particulières, le caractère, etc., il y aura, dans les documents réunis, une véritable mine à exploiter anatomiquement et physiologiquement<sup>1</sup>.

C'est à la première méthode que nous avons dû recourir.

Nous avons déterminé le rapport du pied à la taille, en convertissant la longueur du pied en centièmes de la hauteur du vertex.

Le tableau suivant montre, par *crimes et délits, nationalités, etc.*, les résultats de nos recherches :

<sup>1</sup> Manouvrier, Préface au livre de Godin (*Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps*, p. XII).

Crimes et Délits.	16	20	25	30	40	50	Ensemble
	à 20 ans	à 25 ans	à 30 ans	à 40 ans	à 50 ans	à 73 ans	
Vol simple, etc. . . . .	256 <sup>mm</sup>	254 <sup>mm</sup>	254 <sup>mm</sup>	257 <sup>mm</sup>	259 <sup>mm</sup>	257 <sup>mm</sup>	256 <sup>mm</sup>
Longueur du pied, si taille = 400	15,73	15,49	15,49	15,64	15,64	15,64	15,60
Vol qualifié, etc. . . . .	259	258	260	259	258	258	259
	15,81	15,87	15,67	15,59	15,74	15,56	15,74
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats. . . . .	255	256	253	253	245	248	252
	15,78	15,87	15,51	15,55	15,41	15,48	15,61
Violences, coups, rébellion, coups et blessures (mort) . . . . .	254	258	260	252	255	254	256
	15,70	15,69	15,67	15,37	15,69	15,59	15,63
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoison- nement, d'homicide, d'assas- sinat, assassinat . . . . .	»	263	»	260	250	259	257
	»	15,66	»	15,20	15,23	15,60	15,43
Meurtre, etc. . . . .	253	257	254	250	248	256	252
	15,25	15,48	15,25	15,12	15,18	15,23	15,19
Attentat à la pudeur, détournement de mineurs, enlèvement, viol, etc. . . . .	260	249	248	252	259	250	254
	15,93	15,62	15,46	15,31	15,85	15,62	15,65
Escroqueries, abus de confiance, banqueroute, faux, etc. . . . .	251	262	255	254	261	248	257
	15,21	15,54	15,35	15,50	15,57	15,12	15,50
Fausse monnaie (fabrication, émission). . . . .	267	264	»	258	262	240	260
	15,70	16,16	»	15,46	15,23	15,38	15,69
Incendie. . . . .	»	»	»	»	246	267	258
	»	»	»	»	15,53	15,93	15,74
Fabrication d'engins explosifs . . . . .	»	»	»	265	»	»	265
	»	»	»	15,63	»	»	15,63
<i>Et, en groupant :</i>							
Vois, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs . . . . .	257	255	256	257	255	257	256
	15,74	15,61	15,57	15,61	15,55	15,65	15,60
Escroqueries, etc. . . . .	251	262	255	254	261	248	257
	15,21	15,54	15,35	15,50	15,57	15,12	15,50
Attentats-vie . . . . .	254	258	258	252	253	255	255
	15,57	15,65	15,53	15,31	15,54	15,40	15,51
Attentats-mœurs. . . . .	260	249	248	252	259	250	254
	15,93	15,62	15,46	15,31	15,85	15,62	15,65
<i>Soit :</i>							
Crimes-propriétés . . . . .	257	256	256	256	257	256	256
	15,73	15,66	15,56	15,56	15,55	15,60	15,59
Crimes-personnes . . . . .	255	257	257	252	256	253	255
	15,63	15,69	15,52	15,31	15,69	15,55	15,57

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 73 ans	Ensemble	
<b>Nationalité.</b>								
Français.	Continent . . . . .	259 15,81	257 15,69	256 15,57	256 15,58	257 15,68	254 15,60	257 15,68
	Corse. . . . .	249 15,44	250 15,41	253 15,40	253 15,25	253 15,37	257 15,44	252 15,36
Italiens . . . . .	262 16,04	255 15,61	257 15,54	254 15,47	259 15,64	253 15,54	256 15,58	
Espagnols . . . . .	231 15,19	253 15,44	255 15,39	251 15,52	261 15,59	256 15,31	253 15,45	
Arabes . . . . .	»	251 15,25	258 15,35	260 15,45	238 15,06	»	255 15,34	
Individus de nationalités diverses	258 15,08	261 15,99	251 15,22	257 15,58	259 15,65	256 15,86	257 15,60	
<i>Soit :</i>								
Français. . . . .	257 15,74	256 15,65	256 15,57	256 15,55	256 15,60	254 15,53	256 15,61	
Étrangers . . . . .	258 15,83	255 15,60	256 15,47	255 15,52	258 15,58	254 15,57	256 15,57	
<b>État civil.</b>								
Célibataires . . . . .	257 15,74	256 15,66	256 15,55	255 15,57	257 15,61	254 15,48	256 15,61	
Mariés, veufs, divorcés. . . . .	»	256 15,58	254 15,40	257 15,49	257 15,65	255 15,64	256 15,54	
<b>Degré d'instruction.</b>								
Illettrés, sachant lire, sachant lire et écrire. . . . .	256 15,72	256 15,64	256 15,54	255 15,52	256 15,63	254 15,51	256 15,61	
Sachant lire, écrire et calculer; ayant reçu une instruction primaire, une instruction supérieure. . . . .	261 15,69	254 15,65	255 15,51	257 15,42	260 15,60	257 15,86	257 15,57	
<b>Profession.</b>								
Propriétaires, rentiers. . . . .	»	»	264 15,71	256 15,56	269 15,56	250 15,19	256 15,32	
Employés de banque et de commerce. . . . .	253 16,16	252 15,35	252 15,58	258 15,49	259 15,69	255 15,30	255 15,50	
Commerçants, fabricants . . . . .	256 15,23	»	243 15,22	257 15,52	252 15,25	253 15,62	253 15,41	

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 73 ans	Ensemble
Professions alimentaires . . . . .	255	256	261	256	263	257	257
Ouvriers d'ateliers et de fabri- ques . . . . .	15,65	15,77	15,75	15,64	15,74	15,67	15,69
Industrie du bâtiment et du mobi- lier. . . . .	255	255	253	257	260	252	256
Professions agricoles (journa- liers, domestiques, etc.) . . . . .	15,63	15,68	15,51	15,67	15,83	15,50	15,66
Nomades . . . . .	256	256	259	255	259	255	257
Sans profession . . . . .	15,72	15,65	15,59	15,48	15,79	15,93	15,65
<b>Population.</b>	260	257	258	254	254	247	256
Urbains . . . . .	15,82	15,68	15,54	15,47	15,52	15,00	15,56
Ruraux . . . . .	»	256	256	254	255	239	253
<b>Nombre de condamnations.</b>	»	15,48	15,58	15,57	15,53	15,39	15,50
Délinquants primaires . . . . .	247	250	249	258	257	266	254
Récidivistes . . . . .	15,46	15,30	15,58	15,43	15,72	16,05	15,56
	257	256	254	256	255	255	256
	15,69	15,65	15,48	15,59	15,53	15,71	15,62
	256	255	258	255	258	253	256
	15,76	15,60	15,57	15,47	15,66	15,38	15,57
	256	256	255	253	259	255	255
	15,64	15,61	15,42	15,40	15,70	15,71	15,52
	257	256	256	256	256	254	256
	15,76	15,67	15,57	15,55	15,59	15,49	15,60

**Crimes et délits.** — A 16-20 ans, dans le monde des voleurs ordinaires, le pied a 256 millimètres de longueur. Il diminue vers 20-25 ans (254), alors que la taille augmente. Comme elle, il est stationnaire de 25 à 30 ans (254) puis grandit (257 à 30-40 ans), obtient son maximum (259 à 40-50 ans) et décroît (257 à 50-73 ans).

On observe, chez les voleurs avec effraction, entre la période de 16-20 ans (259) et celle de 25-30 ans (260), un mouvement simultané de recul dans le pied et dans la taille. Le pied atteint le sommet à 25-30 ans, avant la stature (30-40 ans). Il perd 2 millimètres après 30 ans (259 à 30-40, 258 à 40-73 ans).

Plus long à 16-20 (255), 20-25 ans (256) qu'à tout autre âge,



le pied des vagabonds raccourcit, à 25-30 ans (253), pendant le développement complet de la taille. De 30 à 40 ans, il ne bouge pas, tandis que la stature baisse. Vers 40-50 ans, la décroissance reprend (245). Après 50 ans, apparaît un regain d'activité (248).

Il a été constaté parmi les violents, etc. : 254 à 16-20 ans, 258 à 20-25 ans et 260 à 25-30 ans, période d'apogée pour le pied et pour la taille. Passé cet âge, le pied oscille de façons diverses, la taille se courbe.

On ne peut que donner les mesures des condamnés pour menaces de mort : pied 260, 255, 251 (obs. 77) et taille 1 m. 710, 1 m. 600, 1 m. 660, longueur relative du pied 15,20, 15,93 15,12;

Pour suppression d'enfant (obs. 78) : 266 et 1 m. 665, 15,97;

Tentative d'empoisonnement (obs. 79) : 234 et 1 m. 600, 14,62;

Tentative d'homicide (obs. 80) : 265 et 1 m. 635, 16,20;

Assassinat (obs. 82) : 262 et 1 m. 732, 15,12;

Tentative d'assassinat (obs. 81) : 263 et 1 m. 720, 1 m. 670, 15,29 et 15,74.

De 253 à 16-20 ans, le pied des meurtriers passe à 257 (20-25 ans), longueur maximum. Surviennent des diminutions à 25-30 (254), 30-40 (250), 40-50 ans (248). Au-dessus de 50 ans, le pied gagne 8 millimètres (256) et la taille qui, à partir de 30 ans, avait décliné, atteint (chez quelques individus) une moyenne très élevée.

Chez les violateurs, la plus grande longueur est à 16-20 ans (260). Le pied décroît de 20 à 25 ans (249), de 25 à 30 ans (248); il éprouve un mouvement de progression à 30-40 ans (252) quand la stature monte au faite, et à 40-50 ans (259) alors que celle-ci commence à baisser, puis il diminue (250).

Pour le pied, comme pour la taille, les escrocs ont deux sommets : l'un à 20-25 ans (262), l'autre à 40-50 ans (261). Les périodes de 25-30 (255), 30-40 ans (254), l'emportent sur les moyennes de 16-20 (251), 50-73 ans (248). Et si l'on compare la croissance du pied à celle de la stature, on constate des mouvements ascendants et descendants simultanés.

12 faux monnayeurs : 2 de 16-20 ans (obs. 138), pied 267, taille 1 m. 700, longueur relative du pied 15,70; 4 de 20 à

25 ans (obs. 140, 144), 264 et 1 m. 633, 16,16; 4 de 30 à 40 ans (obs. 141, 143), 258 et 1 m. 668, 15,46; 1 de 45 ans (obs. 139), 262 et 1 m. 720, 15,23; 1 de 66 ans (obs. 142), 240 et 1 m. 560, 15,38.

5 incendiaires : 2 de 40 à 50 ans (obs. 145, 148), 246 et 1 m. 584, 15,53; 3 de 50-73 ans (obs. 146, 147, 149), 267 et 1 m. 676, 15,93.

1 condamné pour fabrication d'engins explosifs (obs. 150), 265 et 1 m. 695, 15,63.

Somme toute, maxima de pied et de taille :

A 20-25 ans, pour les escrocs (262 et 1 m. 685);

A 25-30 ans, pour les violents (260 et 1 m. 659);

A 40-50 ans, pour les voleurs ordinaires (259 et 1 m. 655);

A 50-73 ans, pour les incendiaires (267 et 1 m. 676).

Le sommet du pied précède celui de la stature :

Dans le monde des violateurs (pied 260 à 16-20 ans, taille 1 m. 645 à 30-40 ans);

Des faux monnayeurs (267 à 16-20 ans, 1 m. 720 à 40-50 ans);

Des vagabonds (256 à 20-25 ans, 1 m. 631 à 25-30 ans);

Des meurtriers (257 à 20-25 ans, 1 m. 665 à 25-30 ans);

Des assassins, homicides, etc. (263 à 20-25 ans, 1 m. 710 à 30-40 ans);

Des voleurs avec effraction (260 à 25-30 ans, 1 m. 661 à 30-40 ans).

Comme longueur du pied rapportée à la taille = 100, on trouve :

Pour les voleurs ordinaires, 15,73 (16-20 ans) à 15,49 (20-30 ans);

Les voleurs avec effraction, 15,87 (20-25 ans) à 15,56 (50-73 ans);

Les vagabonds, 15,87 (20-25 ans) à 15,41 (40-50 ans);

Les violents, etc., 15,70 (16-20 ans) à 15,37 (30-40 ans);

Les assassins, etc., 15,66 (20-25 ans) à 15,20 (30-40 ans);

Les meurtriers, 15,48 (20-25 ans) à 15,12 (30-40 ans);

Les violateurs, 15,93 (16-20 ans) à 15,31 (30-40 ans);

Les escrocs, 15,57 (40-50 ans) à 15,12 (50-73 ans);

Les faux monnayeurs, 16-16 (20-25 ans) à 15,23 (40-50 ans);

Les incendiaires, 15,93 (50-73 ans) à 15,53 (40-50 ans).

Soit 16,16, moyenne maximum, à 15,12 moyenne minimum.

De la comparaison des moyennes générales, il résulte que les voleurs avec effraction et les incendiaires ont le pied le plus long (15,74). En deuxième ligne, se placent les faux monnayeurs (15,69), les violateurs (15,65), les violents et le détenteur d'engins explosifs (15,63), les vagabonds (15,61), les voleurs ordinaires (15,60). On rencontre ensuite les escrocs (15,50), les condamnés pour tentative d'empoisonnement, menaces de mort, assassinat, etc. (15,43), les meurtriers (15,19).

— Groupons les voleurs, vagabonds, faux monnayeurs, incendiaires, etc.

Chez eux, le pied est de la même dimension à 16-20, 30-40, 50-73 ans (257). Avant la période de 30-40 ans (sommet de la taille), il perd 2 millimètres alors que la stature progresse sans arrêt.

Ses rapports à la taille vont de 15,74 (16-20 ans) à 15,55 (40-50 ans).

Escrocs et violateurs ont été étudiés.

Restent les prisonniers pour attentats-vie. Ceux-ci fournissent la longueur maximum à 20-25, 25-30 ans (258), un peu avant que la stature n'ait atteint le terme de son développement (25-30 ans). Le pied est légèrement plus long à 16-20 ans (254) qu'à 30-40 (252), 40-50 ans (253), mais moins qu'à 50-73 ans (255), période qui donne une taille se rapprochant beaucoup de la hauteur la plus grande.

Dans cette catégorie d'individus, les rapports du pied à la stature sont représentés par 15,65 (20-25 ans) à 15,31 (30-40 ans).

Vu les chiffres d'ensemble, le pied des violateurs (15,65) est plus long que celui des voleurs, vagabonds, incendiaires, etc., etc. (15,60). Les détenus pour attentats-vie (15,51) et les escrocs (15,50) ont le pied le plus court.

— Chez les criminels contre les propriétés, le sommet du pied (257 à 16-20, 40-50 ans) ne dépasse que de 1 millimètre la moyenne de toutes les autres catégories d'âges.

Pour ces gens-là, dont la taille grandit progressivement jusqu'à 40-50 ans et se courbe ensuite, on note, en tant que longueur relative du pied, 15,73 (16-20 ans) à 15,55 (40-50 ans).

Le pied des criminels contre les personnes obtient son maximum à 20-25 ans (257) et le garde de 25 à 30 ans durant la poussée dernière de la stature. Il l'emporte, par son développement, dans les périodes de 16-20 (255), 40-50 ans (256), sur les moyennes de 30-40 (252), 50-73 ans (253).

C'est entre 15,69 (20-25, 40-50 ans) et 15,31 (30-40 ans) qu'oscillent les rapports du pied à la hauteur du vertex.

En résumé, chez les criminels contre les personnes (individus de 1 m. 637 de taille) et chez les criminels contre les propriétés (1 m. 642), le pied (255 et 256) est à peu près de la même longueur (15,57 et 15,59).

**Nationalité.** — Sur le continent, nos nationaux ont un pied de 259 millimètres à 16-20 ans. Le pied décroît à 20-25 ans (257) au cours d'un arrêt de la taille, et à 25-30 ans (256) durant l'apogée. De 30 à 40 ans, il est stationnaire. Vers 40-50 ans se produit une légère poussée (257), suivie bientôt d'une diminution de 3 millimètres. Tout au contraire, à partir de 30 ans, la stature baisse.

En Corse, le pied est plus court à 16-20 ans (249) qu'à 20-25 ans (250), 25-50 ans (253). La période de 50-73 ans donne la longueur maximum (257). N'était un recul à 40-50 ans, la taille, elle aussi, ne cesserait de grandir.

Chez les Italiens, la longueur du pied l'emporte à 16-20 ans (262), la taille à 40-50 ans. Après 20 ans, les diminutions alternent avec les augmentations.

Dans le monde espagnol, pied et stature semblent animés de mouvements de progression jusqu'à 30 ans et de recul vers 30-40 ans; on trouve les maxima à 40-50 ans.

Pour les Arabes, l'accroissement du pied et de la taille serait terminé à 30-40 ans. Il y a diminution ensuite.

Le pied des individus de nationalités diverses acquiert toute sa longueur à 20-25 ans (261); la stature, à 16-20 ans.

Au demeurant, sommets du pied et de la taille :

A 30-40 ans, pour les Arabes (260 et 1 m. 682);

A 40-50 ans, pour les Espagnols (261 et 1 m. 674);

A 50-73 ans, pour les Corses (257 et 1 m. 664).

Le pied a son plein développement avant la stature :

Chez les Français (259 à 16-20 ans, taille 1 m. 644 à 25-30 ans);

Les Italiens (262 à 16-20 ans, 1 m. 656 à 40-50 ans);

Les étrangers divers (261 à 20-25 ans, 1 m. 654 à 40-50 ans).

Par rapport à la taille = 100, la longueur du pied est :

Parmi les Français, 15,81 (16-20 ans) à 15,57 (25-30 ans);

Les Corses, 15,44 (16-20, 50-73 ans) à 15,25 (30-40 ans);

Les Italiens, 16,04 (16-20 ans) à 15,47 (30-40 ans);

Les Espagnols, 15,59 (40-50 ans) à 15,19 (16-20 ans);

Les Arabes, 15,45 (30-40 ans) à 15,06 (40-50 ans);

Les individus divers, 15,99 (20-25 ans) à 15,08 (16-20 ans);

Soit 16,04, moyenne maximum, à 15,06, moyenne minimum.

Si nous considérons les moyennes d'ensemble, nous voyons que les Français (15,68), les individus de nationalités diverses (15,60) et les Italiens (15,58) ont le pied le plus long; les Espagnols (15,45), les Corses (15,36) et les Arabes (15,34), le pied le plus court.

— En groupant, d'une part tous nos nationaux, d'autre part tous les étrangers, nous rencontrons la longueur de pied maximum à 16-20 ans (257, 258) et le sommet de la taille à 30-40 ans pour les Français (1 m. 646), à 40-50 ans pour les étrangers (1 m. 655).

Passé 20 ans, le pied des Français perd 1 millimètre et ne bouge plus jusqu'à 50 ans (256). Au-dessus de cet âge, il diminue (254).

Chez les étrangers, le pied est soumis à de fréquentes oscillations. A 40-50 ans, durant l'apogée de la taille, il se montre égal à la moyenne de 16-20 ans.

La longueur relative du pied varie entre 15,74 (16-20 ans) et 15,53 (50-73 ans), pour les Français;

15,83 (16-20 ans) et 15,47 (25-30 ans), pour les étrangers.

Dans le monde de nos nationaux, la stature d'ensemble (1 m. 639) est un peu au-dessous de celle des étrangers (1 m. 644).

Pour le pied (256), pas de différence. Par suite, le pied des Français est le plus long (15,61 contre 15,57 chez les étrangers).

— On relève, par régions, dans notre pays :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 73 ans	Ensemble
<b>France</b>							
Nord-Ouest. . . . .	258 <sup>mm</sup>	255 <sup>mm</sup>	261 <sup>mm</sup>	257 <sup>mm</sup>	251 <sup>mm</sup>	242 <sup>mm</sup>	256 <sup>mm</sup>
<i>Longueur du pied, si taille=100</i>	15,77	15,54	15,85	15,81	15,85	15,15	15,72
Nord-Est . . . . .	256	266	258	267	268	246	260
	15,83	16,02	15,82	15,65	15,85	15,73	15,79
Sud-Ouest . . . . .	257	258	263	256	258	250	258
	15,88	15,77	15,94	15,49	15,67	15,61	15,72
<i>Ensemble</i> . . . . .	257	257	262	256	258	248	258
	15,86	15,69	15,91	15,51	15,69	15,51	15,74
Sud-Est . . . . .	259	257	254	256	256	256	256
	15,78	15,69	15,45	15,60	15,65	15,61	15,60

Le Nord-Ouest accuse le maximum de pied (261) et de taille à 25-30 ans. Par sa longueur, le pied dépasse alors de 3 et de 6 millimètres les moyennes de 16-20 ans (258) et de 20-25 ans (255). Après 30 ans, il raccourcit.

Au Nord-Est, le pied (256 à 16-20 ans) s'allonge à 20-25 ans (266), puis diminue (258 à 25-30 ans) ; il reprend son mouvement de croissance à 30-40 ans (267), pendant que la stature arrive au terme de son développement. On trouve 268 à 40-50 ans.

Chez les individus originaires du Sud-Ouest, le pied progresse jusqu'à 25-30 ans (263) ; son maximum précède celui de la taille (30-40 ans).

Prises dans leur ensemble, ces trois régions ont le point culminant du pied à 25-30 ans (262) et celui de la stature à 30-40 ans.

Pour le Sud-Est, on rencontre la plus grande moyenne du pied (259) à 16-20 ans, la plus faible (254) à 25-30 ans durant l'apogée de la taille. Passé 30 ans, le pied acquiert 2 millimètres qu'il gardera toujours, malgré la diminution de la stature.

Bref, maximum du pied et de la taille, à 25-30 ans, au Nord-Ouest de la France (261 et 1 m. 646).

Le pied achève sa croissance avant la stature :

Au Sud-Ouest (263 à 25-30 ans, 1 m. 652 à 30-40 ans) ;

Au Sud-Est (259 à 16-20 ans, 1 m. 644 à 25-30 ans).

Après la taille :

Au Nord-Est (1 m. 705 à 30-40 ans, 268 à 40-50 ans).

On note, comme écart dans la longueur relative du pied :

Nord-Ouest, 15,85 (25-30, 40-50 ans) à 15,15 (50-73 ans) ;

Sud-Ouest, 15,94 (25-30 ans) à 15,49 (30-40 ans) ;

Nord-Est, 16,02 (20-25 ans) à 15,65 (30-40 ans) ;

Sud-Est, 15,78 (16-20 ans) à 15,45 (25-30 ans) ;

Soit 16,02 à 15,15.

D'après les moyennes générales, le Nord-Est (15,79) a le pied un peu plus long que le Nord-Ouest (15,72) et le Sud-Ouest (15,72). C'est le Sud-Est qui donne le pied le plus court (15,60).

— Le Sud-Est fournit les indications ci-après :

	15 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 73 ans	Ensemble
<b>[Sud-Est</b>							
Alpes-Maritimes . . . . .	252 <sup>mm</sup>	254 <sup>mm</sup>	259 <sup>mm</sup>	263 <sup>mm</sup>	252 <sup>mm</sup>	»	256 <sup>mm</sup>
<i>Longueur du pied, si taille = 100</i>	15,54	15,64	15,31	15,55	15,08	»	15,48
Var . . . . .	249	253	251	252	269	265	256
Bouches-du-Rhône . . . . .	15,18	15,64	15,26	15,74	15,91	16,06	15,64
Gard . . . . .	263	260	256	252	255	257	258
Hérault . . . . .	15,74	15,63	15,57	15,56	15,59	15,60	15,65
Ensemble . . . . .	260	254	247	257	250	262	255
Autres départements (Sud-Est)	15,76	15,58	15,28	15,63	15,47	15,72	15,57
Vaucluse . . . . .	257	263	254	265	254	254	259
	16,21	16,01	15,23	15,35	15,29	15,48	15,58
	259	258	255	255	256	259	257
	15,66	15,70	15,42	15,57	15,53	15,67	15,60
	257	255	252	258	255	254	255
	15,85	15,66	15,48	15,69	15,71	15,57	15,63
	259	260	253	261	264	259	259
	15,85	15,73	15,65	15,74	15,95	15,45	15,71

Vers 16-20 ans, dans les Bouches-du-Rhône, le pied (263) et la taille (1 m. 670) sont à l'apogée.

Même remarque, semble-t-il, pour le Gard (260 et 1 m. 649), bien qu'à 50-73 ans les quelques individus qui composent cette catégorie d'âge aient un grand pied et une haute stature.

L'Hérault acquiert le maximum de pied (265) et de taille (1 m. 726) à 30-40 ans.

Chez les Niçois, la croissance du pied (263 à 30-40 ans) dépasse le terme rencontré pour la stature (25-30 ans).

A 40-50 ans, le pied et la taille des originaires du Var atteignent leur complet développement (269 et 1 m. 690).

Voici les rapports du pied à la stature = 100 :

16,21 (16-20 ans) à 15,23 (25-30 ans) dans l'Hérault ;

16,06 (50-73 ans) à 15,18 (16-20 ans) dans le Var ;

15,64 (20-25 ans) à 15,08 (40-50 ans) dans les Alpes-Maritimes ;

15,76 (16-20 ans) à 15,28 (25-30 ans) dans le Gard ;

15,74 (16-20 ans) à 15,56 (30-40 ans) dans les Bouches-du-Rhône.

Suivant les moyennes générales, les Bouches-du-Rhône et le Var ont le pied le plus long (15,65 et 15,64) ; l'Hérault (15,58), le Gard (15,57) et surtout les Alpes-Maritimes (15,48), le pied le plus court.

Groupe-t-on ces cinq départements, il appert que, sur le littoral, la période d'apogée (pied 259, taille 1 m. 653) est à 16-20 ans.

Pour les autres départements du Sud-Est<sup>1</sup>, on voit les maxima (258 et 1 m. 644) à 30-40 ans.

La longueur relative du pied égale 15,70 (20-25 ans) à 15,42 (25-30 ans) sur les bords de la Méditerranée, 15,85 (16-20 ans) à 15,48 (25-30 ans) dans les départements voisins (Sud-Est).

Vu les mesures d'ensemble, le littoral fournit le pied le moins long (15,60 au lieu de 15,63).

**Etat civil.** — Le pied des célibataires a son développement total à 16-20 ans (257) ; il perd 1 millimètre à 20-25 ans (256), est stationnaire quand la taille arrive au maximum (25-30 ans), diminue vers 30-40 ans (255) et retrouve sa dimension la plus

<sup>1</sup> Chez les Vauclusiens, le sommet de la stature (1 m. 658 à 30-40 ans) précède celui du pied (264 à 40-50 ans). La longueur relative du pied se chiffre par 15,95 (40-50 ans) à 15,45 (50-73 ans), soit 15,71 en moyenne, longueur supérieure à celle que nous avons obtenue, dans la région du Sud-Est, pour le groupe des départements dont le Vaucluse fait partie (15,63).

grande (ainsi que cela se passe pour la stature) à 40-50 ans, période après laquelle la décroissance reprend.

Rapportée à la hauteur du vertex, sa longueur va de 15,74 (16-20 ans) à 15,48 (50-73 ans).

On observe, chez les mariés, l'apogée du pied (257) et de la stature (1 m. 659) à 30-40 ans. La taille vieillit la première.

La longueur relative du pied oscille entre 15,40 (25-30 ans) et 15,65 (40-50 ans).

Célibataires et mariés ont la même moyenne générale de pied (256). Quant à la taille, elle est plus grande chez les mariés (1 m. 647 contre 1 m. 639). Donc, le pied des célibataires est le plus long (15,61 contre 15,54).

**Degré d'instruction.** — Dans la population illettrée, chez qui la stature progressé jusqu'à 25-30 ans et diminue ensuite, le pied ne bouge pour ainsi dire pas depuis 16-20 ans jusqu'à 40-50 ans (256).

Nous notons, comme longueur du pied, proportionnellement à la taille, un maximum de 15,72 (16-20 ans) et un minimum de 15,51 (50-73 ans).

Chez les gens instruits, le pied acquiert toute sa longueur à 16-20 ans (261); il décroît à 20-25 ans, puis, par des oscillations ascendantes successives, se pousse presque jusqu'à la moyenne de 16-20 ans, tandis que la stature achève de se développer.

15,42 (30-40 ans) et 15,86 (50-73 ans) représentent ses longueurs relatives extrêmes.

Enfin, les gens instruits ont un plus grand pied et une plus haute taille (257 et 1 m. 650) que les ignorants (256 et 1 m. 639); toutefois, à égalité de stature, le pied des premiers est le plus court (15,57 au lieu de 15,61).

**Profession.** — Au nombre de 11, les propriétaires, rentiers, ont une moyenne plus élevée à 25-30 (264), 40-50 ans (269) qu'à 30-40 (256), 50-73 ans (250).

Chez les employés de banque et de commerce, le pied ne varie guère jusqu'à 30 ans (253 à 252); il s'allonge à 30-40 ans (258), en même temps que la taille atteint son maximum, et à 40-50 ans (259), puis il décline (255).

Pour les commerçants, fabricants, on inscrit 256 à 16-20 ans, 257 à 30-40 ans. La longueur est moindre à 25-30 ans et après 40 ans.

Dans le monde des boulangers, cuisiniers, etc., le pied grandit de 16-20 ans (255) à 20-25 (256), 25-30 ans (261); il perd 5 millimètres à 30-40 ans (256), arrive à l'apogée vers 40-50 ans (263), ainsi que la taille, et raccourcit (257) ensuite.

Nous constatons une même longueur à 16-20, 20-25 ans (255), chez les ouvriers d'ateliers et de fabriques. De 25 à 30 ans se dessine un mouvement de recul (253), après lequel viennent les maxima du pied et de la taille (257 et 1 m. 640 à 30-40 ans, 260 et 1 m. 642 à 40-50 ans).

A 30-40 ans, on relève, pour le pied des ouvriers du bâtiment et du mobilier, comparativement aux mesures de 25-30 ans et de 40-50 ans (259), une diminution de 4 millimètres, soit une moyenne égale à celle de 50-73 ans (255). Entre 16 et 25 ans, la longueur est 256.

Le pied des agriculteurs, domestiques, etc., complète son développement vers 16-20 ans (260), avant la taille (25-30 ans). Il rétrograde ensuite.

Tous les nomades sont âgés d'au moins 20 ans. Chez eux, on note 256 à 20-25 ans, période qui marque aussi le point culminant de la stature.

Parmi les gens sans aveu, le pied est plus petit à 16-20 ans (247) qu'à tout autre âge et surtout qu'à 50-73 ans (266).

En somme, ont les maxima de pied et de taille dans la même période de la vie :

A 20-25 ans, les nomades (256 et 1 m. 653);

A 25-30 ans, les ouvriers du bâtiment et du mobilier (259 et 1 m. 661);

A 40-50 ans, les propriétaires, rentiers (269 et 1 m. 728), les cuisiniers, boulangers, etc. (263 et 1 m. 670), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (260 et 1 m. 642).

Le pied achève sa croissance avant la stature :

Chez les agriculteurs, domestiques, etc. (260 à 16-20 ans, taille 1 m. 660 à 25-30 ans).

Il continue de grandir après que la taille a gravi le sommet :

Dans le monde des employés de banque et de commerce (taille 1 m. 665 à 30-40 ans, pied 259 à 40-50 ans) ;

Des commerçants, fabricants (1 m. 680 à 16-20 ans, 257 à 30-40 ans) ;

Des gens sans aveu (1 m. 672 à 30-40 ans, 266 à 50-73 ans).

Nous avons rencontré, pour longueur du pied, relativement à la stature :

Chez les propriétaires, rentiers, 15,71 (25-30 ans) à 15,19 (50-73 ans) ;

Les employés de banque et de commerce, 16,16 (16-20 ans) à 15,30 (50-73 ans) ;

Les commerçants, fabricants, 15,62 (50-73 ans) à 15,22 (25-30 ans) ;

Les boulangers, bouchers, etc., 15,77 (20-25 ans) à 15,64 (30-40 ans) ;

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques, 15,83 (40-50 ans) à 15,50 (50-73 ans) ;

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier, 15,93 (50-73 ans) à 15,48 (30-40 ans) ;

Les agriculteurs, domestiques, etc., 15,82 (16-20 ans) à 15,00 (50-73 ans) ;

Les nomades, 15,58 (25-30 ans) à 15,39 (50-73 ans) ;

Les gens sans aveu, 16,05 (50-73 ans) à 15,30 (20-25 ans) ;

Soit 16,16, moyenne maximum, à 15,00 moyenne minimum.

Quant aux moyennes d'ensemble, elles accusent un pied plus long chez les boulangers, etc. (15,69), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (15,66), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (15,65) que chez les agriculteurs, domestiques et les gens sans aveu (15,56), les employés de banque et de commerce et les nomades (15,50).

Commerçants, fabricants (15,41) et propriétaires, rentiers (15,32) ont le pied le plus petit.

**Population.** — Apogée du pied, à 16-20 ans, pour les urbains (257). Il se produit un mouvement descendant à 20-25 (256), 25-30 ans (254), et ascendant à 30-40 ans (256), période qui marque le faite de la stature. Le pied des urbains décroît ensuite de 1 millimètre.

Sa longueur, par rapport à la taille = 100, varie entre 15,48 (25-30 ans) et 15,71 (50-73 ans).

Chez les ruraux, la moyenne du pied est plus élevée à 16-20 ans (256) qu'à 20-25 ans (255), bien qu'à cet âge la taille soit en voie de croissance. Le sommet du pied se montre vers 25-30 ans (258), en même temps que celui du vertex. Après 30 ans, les mouvements sont rétrogrades, sauf à 40-50 ans (258).

Proportionnellement à la stature, ramenée à 100, le pied égale 15,76 (16-20 ans) à 15,38 (50-73 ans).

Pour ces deux catégories d'individus, la moyenne générale du pied est la même (256). C'est pourquoi, les ruraux étant plus hauts de taille (1 m. 644 contre 1 m. 638), leur pied<sup>1</sup> est le plus court (15,57 au lieu de 15,62).

**Nombre de condamnations.** — De 16-20 ans à 20-25 ans, aucune oscillation apparente dans le pied des délinquants primaires (256).

Le pied raccourcit à 25-30 ans (255), pendant que s'achève le développement de la stature, et à 30-40 ans (253) ; il atteint son point culminant vers 40-50 ans (259), à l'heure d'un mouvement ascendant, final, de la taille.

On rencontre, comme longueur relative, 15,40 (30-40 ans) à 15,71 (50-73 ans).

Le maximum du pied se trouve à 16-20 ans, chez les récidivistes (257).

A partir de 20 jusqu'à 50 ans — quelles que soient les oscillations de la taille, avant et après l'apogée (30-40 ans) — pas de changement dans le pied (256). Passé 50 ans, celui-ci perd 2 millimètres.

Sa longueur, comparativement à la stature, est représentée par 15,76 (16-20 ans) à 15,49 (50-73 ans).

Il a été relevé 1 millimètre de différence entre la moyenne

<sup>1</sup> Nos chiffres sont en désaccord avec les observations de Manouvrier : en comparant, dit-il, les individus à grands pieds aux petits pieds, dans les deux sexes, on trouve que les petits pieds sont beaucoup plus fréquents chez les citadins ou citadines, à égalité de taille. Rapports anthropométriques et principales proportions du corps (*Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1901, p. 195).

générale des délinquants primaires (255) et celle des récidivistes (256).

De plus, le pied des individus sans antécédents judiciaires correspond à une taille un peu plus grande (1 m. 642 contre 1 m. 640).

Le pied des récidivistes est donc plus long (15-60) que celui des délinquants primaires (15,52).

— Etudions le pied par catégories de statures :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 73 ans	Ensemble
Individus de <i>stature petite</i> (au-dessous de 1 m. 60) :			(1)				
Pied . . . . .	246 <sup>mm</sup>	245 <sup>mm</sup>	243 <sup>mm</sup>	245 <sup>mm</sup>	246 <sup>mm</sup>	244 <sup>mm</sup>	245 <sup>mm</sup> 3
» . . . . .	»	-1 <sup>mm</sup>	-2 <sup>mm</sup>	+2 <sup>mm</sup>	+1 <sup>mm</sup>	-2 <sup>mm</sup>	»
Taille . . . . .	1 <sup>m</sup> 555	1 <sup>m</sup> 555	1 <sup>m</sup> 550	1 <sup>m</sup> 557	1 <sup>m</sup> 565	1 <sup>m</sup> 557	1 <sup>m</sup> 557
» . . . . .	»	»	-5 <sup>mm</sup>	+7 <sup>mm</sup>	+8 <sup>mm</sup>	-8 <sup>mm</sup>	»
Longueur du pied, si taille = 100	15,81	15,75	15,67	15,73	15,71	15,67	15,75
— stature moyenne (1 m. 60 à 1 m. 70) :							
Pied . . . . .	257	257	256	256	257	256	256,9
» . . . . .	»	»	-1	»	+1	-1	»
Taille . . . . .	1,641	1,646	1,649	1,650	1,650	1,648	1,648
» . . . . .	»	+5	+3	+1	»	-2	»
Longueur du pied, si taille = 100	15,66	15,61	15,52	15,51	15,57	15,53	15,58
— stature grande (1 m. 70 et au-dessus) :							
Pied . . . . .	272	267	268	268	270	267	269,0
» . . . . .	»	-5	+1	»	+2	-3	»
Taille . . . . .	1,719	1,724	1,734	1,739	1,736	1,717	1,732
» . . . . .	»	+5	+10	+5	-3	-19	»
Longueur du pied, si taille = 100	15,82	15,48	15,45	15,41	15,55	15,55	15,53

<sup>1</sup> A 25-30 ans, les moyennes de la taille, pour les hommes petits, pour les moyens et pour les grands, sont toutes inférieures à celles de 30-40 ans. Par-tant, les moyennes d'ensemble (taille 1 m. 647 à 25-30 ans, 1 m. 645 à 30-40 ans) pourraient sembler inexactes. Il n'en est rien. La catégorie de 25-30 ans ren-

Chez les individus de *petite taille*, le pied atteint 246 millimètres à 16-20 ans; il diminue à 20-25 (245), 25-30 ans (243), grandit à 30-40 (245), 40-50 ans (246) et décroît après 50 ans (244). Sa moyenne générale est 245.

D'amplitude bien moindre sont les oscillations qu'on observe dans les *statures moyennes*: le pied varie entre 257 (16-25 et 40-50 ans) et 256 (25-40 et 50-73 ans), mesure qui représente en même temps la longueur d'ensemble.

Les *hommes grands* ont le sommet du pied à 16-20 ans (272).

De 20 à 25 ans, le pied perd 5 millimètres (267). Il en rattrape 1 à 25-40 ans (268) et 2 à 40-50 ans (270). Aussitôt après commence la diminution (267). Pour les individus de cette catégorie, la longueur moyenne du pied égale 269 millimètres.

Au résumé: maximum du pied, dans les tailles petites à 16-20 et 40-50 ans (246), dans les moyennes à 16-25 et 40-50 ans (257), dans les grandes à 16-20 ans (272);

Minimum, à 25-30 ans pour les hommes petits (243), à 25-40 et 50-73 ans pour les moyens (256), à 20-25 et 50-73 ans pour les grands (267).

Quelles sont les oscillations du pied, par rapport à l'évolution de la taille?

Dans les trois catégories de stature, le pied arrive à l'apogée entre 16 et 20 ans. Quant à la taille, elle continue son mouvement ascendant jusqu'à 30-40 ans chez les moyens et chez les grands, jusqu'à 40-50 ans chez les petits; mais, jusque vers 30 ans seulement pour l'ensemble des petits, des moyens et des grands (voir note au bas du tableau).

De 20 à 25 ans, chez les petits, le pied diminue (— 1 millimètre) durant un arrêt de la stature; chez les moyens, la taille augmente (+ 5 millimètres) et il ne bouge pas; chez les grands, à une poussée de la stature (+ 5 millimètres) correspond un recul du pied (— 5 millimètres).

ferme la proportion maximum de tailles grandes et le minimum de petites. On peut s'en rendre compte en consultant le tableau publié dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, n° 176-177, août-septembre 1908, p. 589, art. TAILLE.

A 25-30 ans, il y a diminution de la taille et du pied chez les petits ( $- 5$  et  $- 2$  millimètres), augmentation chez les grands ( $+ 10$  et  $+ 1$  millimètre). La stature des moyens grandit ( $+ 3$  millimètres) et le pied raccourcit ( $- 1$  millimètre).

Dans la période de 30-40 ans, toute oscillation s'arrête dans le pied des moyens et des grands, alors que la taille s'accroît ( $+ 1$  et  $+ 5$  millimètres). Pour les petits, au contraire, la stature et le pied progressent ( $+ 7$  et  $+ 2$  millimètres).

Entre 40 et 50 ans, on note, chez les petits, un mouvement de croissance dans la stature ( $+ 8$  millimètres) et le pied ( $+ 1$  millimètre); chez les moyens, la taille est stationnaire pendant une faible poussée du pied ( $+ 1$  millimètre); chez les grands, la taille décroît ( $- 3$  millimètres) et le pied s'allonge ( $+ 2$  millimètres).

Après 50 ans, la diminution apparaît partout : chez les petits (stature  $- 8$  millimètres, pied  $- 2$ ), chez les moyens ( $- 2$  et  $- 1$ ), chez les grands ( $- 19$  et  $- 3$ ).

Ainsi qu'on le voit, à part quelques oscillations simultanées de croissance (à 25-30 ans chez les grands, à 30-40, 40-50 ans chez les petits) et de décroissance (à 25-30 ans chez les petits, à 50-73 ans chez les petits, les moyens et les grands), les mouvements de la taille et du pied se font dans un sens différent.

L'écart, entre la moyenne fournie par le sommet de la stature et sa hauteur à 50-73 ans, est de  $- 8$  millimètres pour les petits,  $- 2$  millimètres pour les moyens et  $- 22$  millimètres pour les grands.

A 50-73 ans, le pied a perdu 2 millimètres chez les petits, 1 millimètre chez les moyens et 5 millimètres chez les grands.

Qu'il s'agisse de la taille ou du pied, ce sont toujours les hommes moyens qui résistent le mieux à l'usure.

Il reste à connaître la longueur du pied relativement à la taille.

Le pied oscille entre 15,81 (16-20 ans) et 15,67 (25-30 ans et 50-73 ans) chez les hommes petits, 15,66 (16-20 ans) et 15,51 (30-40 ans) chez les moyens, 15,82 (16-20 ans) et 15,41 (30-40 ans) chez les grands.

Soit, pour les grands, le maximum d'écart.



Collection Ch. PERRIER.

*Le paradis et la prison par « Zidore », 38 ans,  
marchand ambulante, 5 condamnations antérieures, outrages publics à la pudeur.*

A 16-20 ans, les hommes grands (15,82) et les petits (15,81) ont le pied plus long que celui des moyens (15,66).

A 40-50, 50-73 ans, chez les moyens (15,57 et 15,53) et chez les grands (15,55 et 15,55), il n'y a pas de différence.

Les chiffres, trouvés pour les petits (15,71 à 40-50 ans, 15,67 à 50-73 ans), indiquent un pied plus long.

Dans les périodes de 20-25 ans (15,75 chez les petits, 15,61 chez les moyens, 15,48 chez les grands), de 25-30 ans (15,67, 15,52, 15,45), de 30-40 ans (15,73, 15,51, 15,41), on constate que plus le niveau du vertex s'élève plus le pied est court.

Somme toute, quelle que soit la catégorie d'âge, le pied des hommes petits est plus long que celui des moyens. Quant au pied des grands, il égale celui des petits à 16-20 ans et celui des moyens à 40-50, 50-73 ans. Mais, de 20 à 25, de 25 à 30, de 30 à 40 ans, il est plus court que le pied des individus de taille moyenne.

Pour ce qui est de l'ensemble, on note une longueur un peu plus grande chez les moyens (15,58) que chez les grands (15,53). Le pied des hommes petits est le plus long (15,75).

Le tableau ci-dessous, par groupes de tailles, rend mieux compte des différences :

	Moyenne	Pied	
		Moyenne	Si taille = 100
1 <sup>m</sup> 45 à 1 <sup>m</sup> 50 . . . . .	1 <sup>m</sup> 4761	0 <sup>m</sup> 2360	15,98
1 <sup>m</sup> 50 à 1 <sup>m</sup> 55 . . . . .	1,5260	0,2409	15,78
1 <sup>m</sup> 55 à 1 <sup>m</sup> 60 . . . . .	1,5756	0,2477	15,72
1 <sup>m</sup> 60 à 1 <sup>m</sup> 65 . . . . .	1,6219	0,2533	15,61
1 <sup>m</sup> 65 à 1 <sup>m</sup> 70 . . . . .	1,6697	0,2599	15,56
1 <sup>m</sup> 70 à 1 <sup>m</sup> 75 . . . . .	1,7172	0,2670	15,54
1 <sup>m</sup> 75 à 1 <sup>m</sup> 831 . . . . .	1,7715	0,2742	15,47

Il permet de mettre en parallèle nos résultats avec les chiffres de Bertillon (*Documents anthropométriques*), publiés en 1887<sup>1</sup> et que voici :

<sup>1</sup> *Annuaire statistique de la ville de Paris*, p. 858 et 859, tableau C.

Taille . . . . .	1 <sup>m</sup> 43 à 47	1 <sup>m</sup> 48 à 52	1 <sup>m</sup> 53 à 57	1 <sup>m</sup> 58 à 62	1 <sup>m</sup> 63 à 67
Pied . . . . .	16,08	15,77	15,70	15,69	15,57
 Taille . . . . .	 1 <sup>m</sup> 68 à 72	 1 <sup>m</sup> 73 à 77	 1 <sup>m</sup> 78 à 82	 1 <sup>m</sup> 83 à 87	
 Pied . . . . .	 15,53	 15,50	 15,40	 15,54	

Exception faite pour le groupe de tailles (1 m. 83 à 87) qui ne se trouve pas dans notre série, et toute considération d'âge mise à part, on peut dire que le pied est généralement en raison inverse de la stature.

### Résumé.

A Nîmes, dans la Maison centrale, la longueur absolue du pied varie entre 221 et 298 millimètres.

C'est la catégorie de 25 à 26 centimètres qui prédomine (33,52 p. cent).

Viennent ensuite les pieds de 26-27 (23,63), 24-25 (20,13), 27,28 (12-22), 23-24 (6,98), 28-29 (2,44).

Ceux de 22-23 (0-81) et de 29-30 (0,23) représentent des exceptions.

En un mot, il y a plus de pieds au-dessous de 26 (61,46, soit 53,66 de 24-26 et 7,79 de 22-24) que de pieds de 26 et au-dessus (38-53, soit 35,85 de 26-28 et 2,67 de 28-30).

— Toutes choses d'ailleurs égales, la longueur 22-24 est rare à 16-25 ans (5,55 à 5,23).

Dans les périodes d'âges qui suivent, elle oscille de 10,17 à 7,75 p. cent.

Sauf à 30-40 ans, les pieds de 24-26 (58,72 à 49,54) l'emportent, par le nombre, sur l'ensemble des autres catégories.

Pour les pieds de 26-28, les chiffres extrêmes se trouvent à 30-40 ans (39,90) et à 25-30 ans (33,53); de 28-30, à 16-20 ans (4,62) et à 30-40 ans (1,83).

Du groupement des catégories, il ressort que la proportion de 22-26 (60,17 à 16-20 ans) augmente à 20-25 ans (63,95). Stationnaire à 25-30 ans (63,46), elle fléchit à 30-40 ans (58,25), se relève à 40-50 ans (62,01) et baisse à 50-73 ans (61,53).

Au demeurant, maximum de pieds au-dessous de 26 à 20-25, 25-30 ans (63,95 et 63,46); minimum, à 30-40 ans (58,25).

Vice versa, au point de vue de la longueur 26-30.

— On inscrit nombre de pieds de 22-24 dans les tailles petites (24,87), très peu dans les moyennes (2,98) et moins encore dans les grandes (0,66).

De même, pour la longueur 24-26, les proportions vont en diminuant au fur et à mesure que le vertex s'accroît en hauteur (69,75 chez les hommes petits, 58,44 chez les moyens, 15,89 chez les grands).

Le contraire a lieu dans les catégories de 26 à 28 (4,87, 37,97 et 70,86) et de 28 à 30 (0,48, 0,59 et 12,58).

Bref, plus la stature est grande, plus nombreux sont les pieds de 26-30 (83,44 pour les hommes grands, 38,56 pour les moyens, 5,36 pour les petits), etc., etc.

— Dans la catégorie de longueur 22-26<sup>1</sup>, l'ordre des condamnés est le suivant :

Meurtriers (74,99), vagabonds (68,74), violateurs (67,16), violents (63,54), escrocs (61,33), voleurs ordinaires (60,66), incendiaires (60,00), voleurs avec effraction (55,79), faux monnayeurs (49,99), assassins, homicides, etc. (44,44).

Et, en groupant : violateurs (67,16), violents, assassins, meurtriers, etc. (65,12), escrocs (61,33), voleurs, incendiaires, etc., etc. (59,81);

Soit, criminels contre les personnes (65,75), criminels contre les propriétés (59,99).

Corses (72,89), Arabes (69,22), Espagnols (65,21), Français et Italiens (59,99), individus divers (51,21);

Soit, Français (62,11), étrangers (59,41).

Célibataires (61,82), mariés, etc. (60,29).

Illettrés (62,16), instruits (57,25).

<sup>1</sup> On compte plus de pieds de 22-26 pour le Nord-Ouest (70,36) que pour le Sud-Est (60,72), le Sud-Ouest (57,75) et le Nord-Est (40,00).

Dans le Sud-Est, la différence entre les proportions du littoral (61,05) et les chiffres fournis par les autres contrées de la région (60,32) est insignifiante.

Commerçants, fabricants (71,87), employés de banque et de commerce (66,66), gens sans aveu (66,66), propriétaires, rentiers (63,63), ouvriers d'ateliers et de fabriques (63,57), boulangers, pêcheurs, cuisiniers, etc. (63,07), nomades (60,86), journaliers, domestiques, etc. (58,61), ouvriers du bâtiment et du mobilier (57,60).

Urbains (62,33), ruraux (60,31).

Délinquants primaires (61,90), récidivistes (61,27).

Pour les pieds de 26 à 30, les prisonniers se rangent en sens inverse.

— Par rapport à l'ensemble des criminels, le groupe des pieds de 22 à 26<sup>1</sup> est en diminution :

Chez les voleurs ordinaires (— 0,79), les voleurs avec effraction (— 5,66), les assassins, etc. (— 17,02), les escrocs (— 0,13), les faux monnayeurs (— 11,46), les incendiaires (— 1,47);

Les Français du continent (— 1,46), les Italiens (— 1,46), les individus de nationalités diverses (— 10,25);

Les mariés (— 1,17);

Les gens instruits (— 4,20);

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,86), les agriculteurs, domestiques, etc. (— 2,84), les nomades (— 0,60), les ruraux (— 1,14), les récidivistes (— 0,18);

En conséquence, plus de pieds de 26 à 30.

Il augmente :

Chez les vagabonds (+ 7,28), les violents (+ 2,09), les meurtriers (+ 13,53), les violateurs (+ 5,70);

Les Corses (+ 11,44), les Espagnols (+ 3,75), les Arabes (+ 7,77);

Les célibataires (+ 0,37);

Les illettrés (+ 0,72);

Les propriétaires, rentiers (+ 2,17), les employés de ban-

<sup>1</sup> Comparé aux résultats qui ont été relevés chez les Français du continent, le nombre des pieds de 22 à 26 diminue dans le Nord-Est (— 20,00) et le Sud-Ouest (— 2,24); il accroît dans le Nord-Ouest (+ 10,37) et le Sud-Est (+ 0,73).

Au Sud-Est, la proportion est plus élevée sur le littoral (+ 1,06) que dans les autres départements de la région (+ 0,34).

que et de commerce (+ 5,21), les commerçants, fabricants (+ 10,41), les boulangers, bouchers, etc. (+ 1,62), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 2,12), les gens sans aveu (+ 5,20);

Les urbains (+ 0,89);

Les délinquants primaires (+ 0,44);

Partant, le groupe de 26 à 30 est amoindri.

— On note les maxima de pied et de taille<sup>1</sup> dans la même période de la vie :

Pour les escrocs (262 et 1 m. 685), à 20-25 ans;

Les violents, etc. (260 et 1 m. 659), à 25-30 ans;

Les voleurs ordinaires (259 et 1 m. 655), à 40-50 ans;

Les incendiaires (267 et 1 m. 676), à 50-73 ans;

Pour les Arabes (260 et 1 m. 682), à 30-40 ans;

Les Espagnols (261 et 1 m. 674), à 40-50 ans;

Les Corses (257 et 1 m. 664), à 50-73 ans;

Pour les mariés (257 et 1 m. 659), à 30-40 ans;

Pour les nomades (256 et 1 m. 653), à 20-25 ans;

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (259 et 1 m. 661), à 25-30 ans;

Les propriétaires, rentiers (269 et 1 m. 728), les cuisiniers, boulangers, etc. (263 et 1 m. 670), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (260 et 1 m. 642), à 40-50 ans;

Pour les ruraux (258 et 1 m. 656), à 25-30 ans.

*Le pied arrive au terme de son développement avant la stature :*

Dans le monde des violateurs (260 à 16-20 ans, 1 m. 645 à 30-40 ans);

Des faux monnayeurs (267 à 16-20 ans, 1 m. 72 à 40-50 ans);

<sup>1</sup> A 25-30 ans, au Nord-Ouest de la France (261 et 1 m. 646).

Le pied acquiert sa longueur maximum, avant que la taille ne soit arrivée au sommet, dans le Sud-Ouest (263 à 25-30 ans, 1 m. 652 à 30-40 ans) et le Sud-Est (259 à 16-20 ans, 1 m. 644 à 25-30 ans). Il achève de se développer, après la taille, dans le Nord-Est (1 m. 705 à 30-40 ans, 268 à 40-50 ans).

Au Sud-Est, le maximum de pied et de taille est à 16-20 ans, sur le littoral (259 et 1 m. 653). Pour les autres contrées de la région, on rencontre le sommet du pied (258) et celui de la taille (1 m. 644) à 30-40 ans.

Des vagabonds (256 à 20-25 ans, 1 m. 631 à 25-30 ans);

Des meurtriers (257 à 20-25 ans, 1 m. 665 à 25-30 ans);

Des assassins, homicides, etc. (263 à 20-25 ans, 1 m. 710 à 30-40 ans);

Des voleurs avec effraction (260 à 25-30 ans, 1 m. 661 à 30-40 ans);

Chez les Français (259 à 16-20 ans, 1 m. 644 à 25-30 ans);

Les Italiens (262 à 16-20 ans, 1 m. 656 à 40-50 ans);

Les étrangers divers (261 à 20-25 ans, 1 m. 654 à 40-50 ans);

Chez les célibataires (257 à 16-20 ans, 1 m. 646 à 25-30 ans);

Chez les illettrés (256 à 16-20 ans, 1 m. 647 à 25-30 ans);

Les gens instruits (261 à 16-20 ans, 1 m. 666 à 30-40 ans);

Chez les agriculteurs, domestiques (260 à 16-20 ans, 1 m. 660 à 25-30 ans);

Chez les urbains (257 à 16-20 ans, 1 m. 642 à 30-40 ans);

Chez les récidivistes (257 à 16-20 ans, 1 m. 646 à 30-40 ans);

*Il continue de grandir alors que la taille a cessé de croître :*

Dans le monde des employés de banque et de commerce (1 m. 665 à 30-40 ans, 259 à 40-50 ans);

Des commerçants, fabricants (1 m. 680 à 16-20 ans, 257 à 30-40 ans);

Des gens sans aveu (1 m. 672 à 30-40 ans, 266 à 50-73 ans);

Parmi les délinquants primaires (1 m. 653 à 25-30 ans, 259 à 40-50 ans).

-- Quand on groupe : 1<sup>o</sup> les crimes et délits, 2<sup>o</sup> les nationalités, il appert que le pied et la taille arrivent à l'apogée :

A 20-25 ans, chez les escrocs (262 et 1 m. 685).

Le pied devance la taille :

Chez les voleurs, vagabonds, faux monnayeurs, etc. (257 à 16-20 ans et 1 m. 646 à 30-40 ans);

Les violateurs (260 à 16-20 ans et 1 m. 645 à 30-40 ans);

Les condamnés pour attentats-vie (258 à 20-25 ans et 1 m. 661 à 25-30 ans).

Nous trouvons le sommet du pied à 16-20 ans (257) et celui de la taille à 40-50 ans (1 m. 652), chez les criminels contre les propriétés;

A 20-25 ans (257) et à 25-30 ans (1 m. 655), chez les criminels contre les personnes.

Français et étrangers offrent la longueur de pied maximum, à 16-20 ans (257 et 258);

Pour nos nationaux, la taille a sa hauteur la plus grande à 30-40 ans (1 m. 646);

Pour les étrangers, à 40-50 ans (1 m. 655).

— Par catégories de statures, on relève :

Maximum de pied, à 16-20 ans, chez les hommes petits (246), chez les moyens (257) et chez les grands (272);

Maximum de taille, à 40-50 ans, dans le monde des petits (1 m. 565); à 30-40 ans, chez les moyens (1 m. 650) et chez les grands (1 m. 739).

A part quelques oscillations simultanées de croissance et de décroissance, les mouvements de la taille et du pied se font dans un sens différent.

Qu'il s'agisse de la taille ou du pied, ce sont toujours les hommes moyens qui résistent le mieux à l'usure.

Toute considération d'âge mise à part, le pied est généralement en raison inverse de la stature.

— La longueur relative du pied oscille entre une moyenne maximum et une moyenne minimum, variables avec les groupes d'individus :

	Moyenne maximum	Moyenne minimum	Ecart	Indice général moyen	
Voleurs avec effraction . . . . .	15,87	15,56	0,31	15,74	
Incendiaires . . . . .	15,93	15,53	0,40	15,74	
Faux monnayeurs . . . . .	16,16	15,23	0,93	15,69	
Violateurs, etc. . . . .	15,93	15,31	0,62	15,65	
Violents, etc. . . . .	15,70	15,37	0,33	15,63	
Détenu pour fabrication d'engins explosifs . . . . .	»	»	»	15,63	
Vagabonds, mendiants, etc. . . . .	15,87	15,41	0,46	15,61	
Voleurs ordinaires . . . . .	15,73	15,49	0,24	15,60	
Escrocs, etc. . . . .	15,57	15,12	0,45	15,50	
Assassins, homicides, etc. . . . .	15,66	15,20	0,46	15,43	
Meurtriers . . . . .	15,48	15,12	0,36	15,19	
<i>Et, en groupant :</i>					
Détenus pour attentats-mœurs . . . . .	15,93	15,31	0,62	15,65	
Voleurs, vagabonds, faux monnayeurs, incendiaires, etc. . . . .	15,74	15,55	0,19	15,60	
Détenus pour attentats-vie . . . . .	15,65	15,31	0,34	15,51	
Escrocs, etc. . . . .	15,57	15,12	0,45	15,50	
<i>Soit :</i>					
Criminels contre les propriétés . . . . .	15,73	15,55	0,18	15,59	
Criminels contre les personnes . . . . .	15,69	15,31	0,38	15,57	
Français du continent . . . . .	15,81	15,57	0,24	15,68	
Régions . . . . .	Nord-Est . . . . .	16,02	15,65	0,37	15,79
	Nord-Ouest . . . . .	15,85	15,15	0,70	15,72
	Sud-Ouest . . . . .	15,94	15,49	0,45	15,72
	Ensemble . . . . .	15,91	15,51	0,40	15,74
	Sud-Est . . . . .	15,78	15,45	0,33	15,60
	Bouches-du-Rhône . . . . .	15,74	15,56	0,18	15,65
	Var . . . . .	16,06	15,18	0,88	15,64
	Hérault . . . . .	16,21	15,23	0,98	15,58
	Sud-Est . . . . .	15,76	15,28	0,48	15,57
	Alpes-Maritimes . . . . .	15,64	15,08	0,56	15,48
Ensemble . . . . .	15,70	15,42	0,28	15,60	
Autres départem. . . . .	15,85	15,48	0,37	15,63	
Vaucluse . . . . .	15,95	15,45	0,50	15,71	
Corses . . . . .	15,44	15,25	0,19	15,36	
Ensemble des Français . . . . .	15,74	15,53	0,21	15,61	

	Moyenne maximum	Moyenne minimum	Ecart	Indice général moyen
Individus de nationalités diverses	15,99	15,08	0,91	15,60
Italiens . . . . .	16,04	15,47	0,57	15,58
Espagnols . . . . .	15,59	15,19	0,40	15,45
Arabes . . . . .	15,45	15,06	0,39	15,34
<i>Ensemble des Étrangers</i> . . . . .	15,83	15,47	0,36	15,57
— Célibataires . . . . .	15,74	15,48	0,26	15,61
Mariés, veufs, divorcés. . . . .	15,65	15,40	0,25	15,54
— Illettrés. . . . .	15,72	15,51	0,21	15,61
Ayant reçu de l'instruction . . . . .	15,86	15,42	0,44	15,57
— Boulangers, bouchers, etc. <i>(professions alimentaires)</i> . . . . .	15,77	15,64	0,13	15,69
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	15,83	15,50	0,33	15,66
Ouvriers du bâtiment et du mo- bilier . . . . .	15,93	15,48	0,45	15,65
Agriculteurs, domestiques, etc.	15,82	15,00	0,82	15,56
Sans profession . . . . .	16,05	15,30	0,75	15,56
Employés de banque et de com- merce . . . . .	16,16	15,30	0,86	15,50
Nomades . . . . .	15,58	15,39	0,19	15,50
Commerçants, fabricants . . . . .	15,62	15,22	0,40	15,41
Propriétaires, rentiers . . . . .	15,71	15,19	0,52	15,32
— Urbains. . . . .	15,71	15,48	0,23	15,62
Ruraux . . . . .	15,76	15,38	0,38	15,57
— Récidivistes . . . . .	15,76	15,49	0,27	15,60
Délinquants primaires . . . . .	15,71	15,40	0,31	15,52
— Individus de stature petite. . . . .	15,81	15,67	0,14	15,75
— stature moyenne. . . . .	15,66	15,51	0,15	15,58
— stature grande . . . . .	15,82	15,41	0,41	15,53

## DE LA CROISSANCE EN GÉNÉRAL

Développement du pied et rapports à la taille. — Indice moyen, indices individuels extrêmes. — Proportions admises dans les arts. — Etant connue la longueur du pied, peut-on préciser la hauteur du vertex ?

La croissance n'est pas un simple agrandissement.

C'est une véritable transformation, qui persiste, de moins en moins profonde il est vrai, jusqu'à la fin de l'adolescence, « mais assez sensible encore après la puberté pour que, par exemple, son arrêt vers l'âge de 15 ou 16 ans, avec continuation de l'agrandissement pur et simple, donne lieu à cette insuffisance de développement qu'on nomme l'infantilisme<sup>1</sup> ».

A la base de tout phénomène de croissance se trouve une modification cellulaire. Le développement de la cellule est subordonné à la nutrition. Quand l'assimilation l'emporte sur la désassimilation, il y a accroissement.

Chaque système, chaque organe, chaque appareil de l'économie possède un mode de développement qui lui est propre « et cette variété, on pourrait dire à certains égards, cette indépendance de la croissance explique les innombrables variétés morphologiques de l'espèce humaine<sup>2</sup> ».

Si l'on étudie la courbe générale de l'évolution et les diverses courbes particulières, on constate que des périodes d'activité alternent avec des périodes de ralentissement, d'arrêt et même de diminution. Durant l'accroissement rapide dans un sens, la croissance se ralentit du côté des autres dimensions, et inversement. Les oscillations sont d'autant plus prononcées que la vitalité du tissu est plus grande et son organisation plus délicate.

Quel que soit le système, son maximum de développement, ainsi que celui de ses différentes parties, est atteint à un âge variable suivant les individus, le sexe et la race.

En ce qui concerne le tissu osseux, la croissance prend fin

<sup>1</sup> Manouvrier, Préface au livre de Godin, p. VII et VIII.

<sup>2</sup> *Id.*, art. CROISSANCE du *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*.

lorsque se fait l'ossification spontanée ou prématurée des cartilages de conjugaison. C'est la théorie classique, celle de Flourens et Ollier, dont la valeur vient d'être mise en doute par les expériences de Folliasson, Gallois et Latarget.

D'après ces expériences, l'accroissement de l'os en longueur aurait son maximum dans la région juxta-épiphysaire, dans la portion bulbaire de la diaphyse, l'épiphyse restant complètement en dehors de l'accroissement. L'os se développerait en bourgeon<sup>1</sup>.

Les facteurs de tout ordre (individuels, physiques, sociaux), qui influencent la nutrition, agissent sur la croissance et en modifient la marche. Ils déterminent des accidents généralement minimes et réparables. Mais altèrent-ils profondément les éléments cellulaires, soit par voie directe : le torrent sanguin, ou par voie indirecte : l'insuffisance et l'hyperfonctionnement des glandes à sécrétion interne, ils font dévier la croissance, parfois à tel point que le corps perd ses proportions normales et que des troubles intellectuels se montrent.

— À la naissance, le pied des enfants de notre race est plat et sa position oblique ou varus.

Il se voûte<sup>2</sup>, en se développant, puis devient droit.

L'étude de la croissance du pied, par âges, est à peine ébauchée.

Faut-il penser que, comme pour la taille, l'activité de l'accroissement augmente dans les trois premières années de la vie, qu'elle se ralentit ensuite et ne reçoit de l'accélération que vers la puberté, phase de la croissance qui répond à un moment capital de l'évolution de la fonction reproductrice et qui serait le phénomène germinal<sup>3</sup> lui-même ?

<sup>1</sup> Folliasson, *Contribution à l'étude de la croissance des os*, p. 49 et 57 (thèse Lyon, 1911).

<sup>2</sup> La voûte est un perfectionnement en vue de la marche. D'après Anthony, « l'Évolution du pied humain », conférence du 11 décembre 1902 (*Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, p. 831), elle ne serait pas l'apanage exclusif de l'homme; on la rencontrerait chez les animaux, le tatou par exemple, dont le poids du corps est considérable par rapport à la surface de l'astragale.

<sup>3</sup> Godin : 1<sup>o</sup> *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. CLIII, p. 967, séance du 13 novembre 1911, « Quelques conclusions de mes recherches sur la croissance chez l'homme, relatives à la puberté »; 2<sup>o</sup> de la *Société de Biologie*, t. LXVIII, p. 1119, séance du 25 juin 1910, « Alternances des accroissements au cours du développement du corps humain ».

Tout ce que l'on sait a trait au développement du pied en hauteur, au cours d'une période de quatre ans. Il résulte des recherches de Godin<sup>1</sup> que le principal mouvement dans ce sens se réalise avant 15 ans 1/2 et que, de 13 ans 1/2 à 17 ans 1/2, l'accroissement du pied donne des rapports très constants avec le rythme de la taille.

En est-il de même, au point de vue de la croissance en longueur?

Dans le tableau qui suit, on lira nos chiffres sur les oscillations du pied à partir de 16 ans :

	Pied		Taille		Longueur du pied si taille = 100	Nombre de longueurs absolues contenues dans la taille
	Moyenne	Oscillations	Moyenne	Oscillations		
16-17 ans.	0 <sup>m</sup> 2561	»	1 <sup>m</sup> 611	»	15,89	6 <sup>p</sup> 29
17-18 ans.	0,2592		+ 0 <sup>m</sup> 0031		1,634	
18-19 ans.	0,2587	- 0,0005	1,638	+ 0,004	15,79	6,33
19-20 ans.	0,2559	- 0,0028	1,631	- 0,007	15,68	6,37
20-25 ans.	0,2562	+ 0,0003	1,635	+ 0,004	15,66	6,38
25-30 ans.	0,2563	+ 0,0001	1,647	+ 0,012	15,56	6,42
30-40 ans.	0,2559	- 0,0004	1,645	- 0,002	15,55	6,42
40-50 ans.	0,2571	+ 0,0012	1,644	- 0,001	15,63	6,39
50-60 ans.	0,2554	- 0,0017	1,640	- 0,004	15,57	6,42
60-73 ans.	0,2522	- 0,0032	1,617	- 0,023	15,59	6,41
Ensemble.	0,2563	»	1,641	»	15,61	6,40

De 16 à 17 ans, le pied a 0 m. 2561 de longueur.

A 17-18 ans, il acquiert son développement maximum (0 m. 2592).

Vers 18-19 ans, apparaît un mouvement de recul (0 m. 2587) qui s'accroît à 19-20 ans (0 m. 2559), et dû sans doute au perfectionnement du travail de croissance.

Une augmentation légère a lieu à 20-25 ans (0 m. 2562), 25-30 ans (0 m. 2563).

Le pied décroît à 30-40 ans (0 m. 2559).

<sup>1</sup> *Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps*, p. 111, 112, 114.

De 40 à 50 ans, il se produit une poussée (0 m. 2571), à la suite de laquelle on n'observe que diminution (0 m. 2554 à 50-60 ans, 0 m. 2522 à 60-73 ans).

La moyenne générale de longueur absolue égale 0 m. 2563.

Y a-t-il parallélisme entre le rythme du pied et celui de la stature ?

Nous rencontrons, pour le pied et pour la taille, des oscillations ascendantes à 17-18 (+ 0 m. 0031 et + 0 m. 023), 20-25 (+ 0 m. 0003 et + 0 m. 004), 25-30 ans (+ 0 m. 0001 et + 0 m. 012), et descendantes à 19-20 (- 0 m. 0028 et - 0 m. 007), 30-40 (- 0 m. 0004 et - 0 m. 002), 50-60 (- 0 m. 0017 et - 0 m. 004), 60-73 ans (- 0 m. 0032 et - 0 m. 023).

Le pied raccourcit, entre 18 et 19 ans (- 0 m. 0005), alors que la stature grandit (+ 0 m. 004); il s'allonge, à 40-50 ans (+ 0 m. 0012), pendant qu'elle décline (- 0 m. 001).

Tout compte fait, le pied (moyenne maximum : 0 m. 2572 à 16-20 ans) et la taille (1 m. 647 à 25-30 ans) ont perdu, à 60-73 ans, l'un 5, l'autre 30 millimètres.

Rapportée à la stature = 100, la longueur du pied (15,89 à 16-17 ans) diminue progressivement (15,86 à 17-18 ans, 15,79 à 18-19 ans, 15,68 à 19-20 ans, 15,66 à 20-25 ans) jusqu'à 25-30 (15,56), 30-40 ans (15,55).

Elle augmente de 40 à 50 ans (15,63) et fléchit ensuite (15,57 à 50-60 ans et 15,59 à 60-73 ans).

Au résumé, le pied est plus long à 16-17 ans (15,89) et plus court à 25-30, 30-40 ans (15,56 et 15,55) qu'à tout autre âge.

Son maximum et son minimum relatifs ne figurent donc pas dans les périodes qui renferment la plus forte et la plus faible moyenne absolue (0 m. 2592 à 17-18 ans et 0 m. 2522 à 60-73 ans).

Groupons, par catégories d'âges, et comparons à nos résultats les données ci-dessous, publiées par Bertillon dans l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* (année 1887, p. 856, tableau A), et concernant 7.201 Français de 16 ans au moins, pour la plupart Parisiens :

	16-17 ans	17-18 ans	18-19 ans	19-20 ans	20-25 ans	25-30 ans
Taille . . . . .	1 <sup>m</sup> 614	1 <sup>m</sup> 627	1 <sup>m</sup> 639	1 <sup>m</sup> 640	1 <sup>m</sup> 645	1 <sup>m</sup> 647
Pied { Longueur absolue.	0 <sup>m</sup> 2562	0 <sup>m</sup> 2568	0 <sup>m</sup> 2572	0 <sup>m</sup> 2559	0 <sup>m</sup> 2569	0 <sup>m</sup> 2570
{ Si taille = 100. . .	15,87	15,78	15,69	15,60	15,61	15,60
	30-40 ans	40-50 ans	50-60 ans	60 ans et au-dessus	Ensemble	
Taille . . . . .	1 <sup>m</sup> 641	1 <sup>m</sup> 631	1 <sup>m</sup> 620	1 <sup>m</sup> 613	1 <sup>m</sup> 637	
Pied { Longueur absolue.	0 <sup>m</sup> 2563	0 <sup>m</sup> 2551	0 <sup>m</sup> 2549	0 <sup>m</sup> 2523	0 <sup>m</sup> 2565	
{ Si taille = 100. . .	15,61	15,64	15,73	15,64	15,66	

On trouve, à 16-17 ans, chez le directeur du Service anthropométrique, des moyennes (1 m. 614 et 0 m. 2562) presque identiques aux nôtres (1 m. 611 et 0 m. 2561).

De 17 à 18 ans, les chiffres sont plus élevés dans la Maison centrale de Nîmes (1 m. 634 et 0 m. 2592) que dans les prisons de Paris et de Versailles (1 m. 627 et 0 m. 2568).

A 18-19 ans, la hauteur du vertex est pareille (1 m. 638 et 1 m. 639); le pied de nos pensionnaires l'emporte (0 m. 2587, contre 0 m. 2572).

Pas la moindre différence, à 19-20 ans, dans la longueur absolue du pied (0 m. 2559). Quant à la stature, elle tend à dépasser, chez les sujets de Bertillon (1 m. 640), la moyenne de 18-19 ans; comparativement à cette moyenne, on constate, à Nîmes, 7 millimètres de diminution (1 m. 631).

De 20 à 25 ans, les individus de notre série ont, pour le pied (0 m. 2562) et pour la taille (1 m. 635), des mesures inférieures aux résultats rencontrés par le directeur du Service anthropométrique (0 m. 2569 et 1 m. 645).

Il y a égalité de stature à 25-30 ans (1 m. 647), mais la longueur absolue du pied est plus grande chez les Parisiens (0 m. 2570 contre 0 m. 2563).

La période de 30-40 ans place les sujets de Bertillon au premier rang, pour le pied (0 m. 2563 contre 0 m. 2559); au second, pour la taille (1 m. 641 au lieu de 1 m. 645).

A 40-50 ans, la stature et le pied prédominent à Nîmes (1 m. 644 et 0 m. 2571 contre 1 m. 631 et 0 m. 2551).

Même remarque chez les individus de 50 à 60 ans (1 m. 640 et 0 m. 2554 contre 1 m. 620 et 0 m. 2549).

Passé 60 ans, les moyennes du Service anthropométrique de la Préfecture de police (1 m. 613 et 0 m. 2523) et les nôtres (1 m. 617 et 0 m. 2522) se ressemblent.

Enfin, il ressort de la comparaison des chiffres d'ensemble que la taille est un peu plus grande dans la Maison centrale de Nîmes (1 m. 641 contre 1 m. 637).

C'est tout le contraire pour le pied (0 m. 2563 au lieu de 0 m. 2565).

Comme on voit, chez Bertillon, la longueur maximum du pied est à 18-19 ans (0 m. 2572); le sommet de la taille (1 m. 647), à 25-30 ans et non à 23 ans: limite indiquée par l'auteur, bien que ses propres données

accusent la plus grande hauteur du vertex à 28 ans (1 m. 653), et que la moyenne de 25-30 ans (1 m. 647) soit supérieure à celle de 20-25 ans. (1 m. 645).

Suivant nos résultats, le pied arrive au terme de sa croissance à 17-18 ans, ou mieux, à 16-20 ans (0 m. 2572), et la taille à 26 ans, ou mieux, à 25-30 ans (1 m. 647).

De 16 à 19 ans, on note, pour les détenus parisiens, un accroissement de pied égal à 1 millimètre.

A 18 ans, chez nous, l'augmentation est de 3 mm. 1.

Par rapport à la moyenne de 16-17 ans, la taille acquiert, à 25-30 ans, 33 millimètres, si l'on consulte la statistique du directeur du Service anthropométrique, 36 millimètres à Nîmes.

A 60 ans et au-dessus, le pied a perdu 0 m. 0049 chez Bertillon et 0 m. 005 chez nous; on lit, pour la taille: — 0 m. 034 dans l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, — 0 m. 030 dans notre tableau.

Au point de vue du rythme, il appert qu'à partir de 16 ans jusqu'à 19 ans, le pied et la taille des détenus parisiens progressent simultanément (+ 0 m. 001 et + 0 m. 025).

Le pied raccourcit, à 19-20 ans (— 0 m. 0013), pendant que la taille continue de se développer (+ 0 m. 001).

De 20 à 25 ans, on observe un mouvement ascendant, pour le pied (+ 0 m. 001) et pour la taille (+ 0 m. 005).

Il en est de même à 25-30 ans (+ 0 m. 0001 et + 0 m. 002).

Après 30 ans, le pied et la taille décroissent sans arrêt.

Chez nos pensionnaires, le pied diminue à 18-19 ans (— 0 m. 0005), durant une poussée de la stature (+ 0 m. 004), et à 19-20 ans (+ 0 m. 0028), quand la taille décline (— 0 m. 007).

Il grandit à 20-30 ans (+ 0 m. 0004), pendant que le vertex atteint sa hauteur maximum (+ 0 m. 016). Puis il décroît (— 0 m. 0004 à 30-40 ans), se développe encore (+ 0 m. 0012 à 40-50 ans) et devient plus court enfin.

Ce n'est guère avant 50 ans que se dessine le mouvement descendant de la stature.

Relativement à la taille, le pied est un tout petit peu moins long, à 16-20 ans, dans la série de Bertillon (15,87 à 15,60 au lieu de 15,89 à 15,68 dans la nôtre).

De 20 à 40 ans, pour les Parisiens, sa longueur ne varie pas (15,60 à 15,61); à Nîmes, elle va de 15,66 à 15,55.

Egalité à 40-50 ans (15,64 et 15,63).

Passé 50 ans, le pied est plus grand chez les sujets du directeur du Service anthropométrique (15,73 à 50-60 ans et 15,64 à 60 ans et au-dessus) que chez les prisonniers de la Maison centrale de Nîmes (15,57 et 15,59).

Au demeurant, l'indice général moyen, relatif aux détenus parisiens (15,66), est tant soit peu supérieur à celui de nos pensionnaires (15,61).

Il y a lieu d'ajouter qu'à égalité de taille — si l'on considère dans notre série les Français du continent, seuls — le pied de nos nationaux: 1° à 25-30 ans (sommet de la stature), 2° au point de vue de l'ensemble de la population prisonnière, est de la même longueur à Nîmes (15,57 et 15,68) et à Paris (15,60 et 15,66).

— En France, l'homme adulte et libre a, comme longueur de pied et comme hauteur de taille, 0 m. 259 et 1 m. 650 en moyenne (Topinard).

A signaler, chez les prisonniers, un développement moindre (0 m. 2563 et 1 m. 647 à 25-30 ans), conséquence de l'influence des milieux, du genre de vie physique, de l'alimentation, de la santé, etc.

Pour ce qui est de la longueur relative du pied, on relève 15,56 au lieu de 15,69, soit, à égalité de stature, un pied plus petit pour les criminels.

La longueur du pied, par rapport à la taille, a déjà été calculée sur un nombre considérable d'individus de races diverses. A en juger par les chiffres, elle oscille environ de 13,4 (27 Arabes d'Algérie) à 18,1 (25 Todas, tribu supérieure des Nilghiris).

Topinard<sup>1</sup> a déduit des statistiques que le pied de l'homme<sup>2</sup>, quoique plus court que celui de l'anthropoïde<sup>3</sup>, ne varie pas dans les races suivant l'ordre hiérarchique qu'on supposerait.

En faveur de cette opinion, on trouve un nouvel argument dans les mensurations de Guillaume (Mission de la Grange et de Créqui, en Bolivie). Elles nous apprennent que, chez les Aymaras et les Quéchuas, Indiens des hauts plateaux, l'indice moyen (15,41 et 15,06) est légèrement plus petit que celui des Français (15,69). Or, « Aymaras et Quéchuas ignorent complètement leur âge... Ils savent simplement la date du jour de leur naissance, à cause du prénom qu'ils portent et qui est toujours celui du saint correspondant à ce jour<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> *L'Anthropologie*, p. 316, 2<sup>e</sup> édition.

<sup>2</sup> Sauf dans quelques races, le pied de l'homme est, en général, plus long que celui de la femme (chez la Française, le pied égale, en chiffres absolus, 0 m. 230 pour une taille moyenne de 1 m. 53, d'où indice 15,03). Même remarque, en ce qui concerne les anthropoïdes (la femelle a le pied plus court que le mâle).

<sup>3</sup> D'après les mesures prises sur le squelette et rapportées à la stature par Humphry (Topinard, p. 89), le pied grandit de l'homme (16,96) aux anthropoïdes. Le gorille (20,69) et le gibbon ont le pied moins long que le chimpanzé (21,00) et l'orang (25,00).

<sup>4</sup> D<sup>r</sup> Chervin, *L'Anthropologie bolivienne*, t. II, p. 35. 187, 269, 355, 371, 375, 417, Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

En l'état de nos connaissances, un pied long ne peut être regardé comme un caractère d'infériorité.

Pour Manouvrier<sup>1</sup>, le seul fait qui semble certain, c'est que les différences ethniques sont faibles, comparativement aux différences individuelles que l'on rencontre dans une même race.

Nous consignons, par nationalités (Maison centrale de Nîmes), les indices extrêmes :

		Indice minimum	Indice maximum	Ecart	Nombre de détenus
Français.	Continent <sup>2</sup> . . . . .	13,88	17,66	3,78	545
	Corse <sup>3</sup> . . . . .	14,01	16,44	2,43	107
Italiens <sup>4</sup> . . . . .		14,34	17,18	2,84	130
Espagnols <sup>5</sup> . . . . .		14,85	16,10	1,25	23
Arabes <sup>6</sup> . . . . .		14,73	15,97	1,24	13
Individus divers <sup>7</sup> . . . . .		13,15	16,84	3,69	41

D'après le tableau, l'écart le plus grand (3 unités 78) se montre chez les Français du continent. On voit le plus petit chez

<sup>1</sup> Art. PIED du *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*.

<sup>2</sup> 13,88 (35 ans, terrassier, urbain, récidiviste, condamné pour vol, pied 236 millimètres, taille 1 m. 70, envergure 1 m. 73, buste 909 millimètres, indice céphalique 85,78, indice auriculaire 53,22); 17,66 (26 ans, boulanger, rural, etc., pied 295 millimètres, taille 1 m. 67, etc., signalé dans l'une des premières pages du mémoire).

<sup>3</sup> 14,01 (obs. 87, t. 1<sup>er</sup> de mon ouvrage : *les Criminels*); 16,44 (37 ans, cimenteur, urbain, récidiviste, détenu pour vol, pied 278 millimètres, taille 1 m. 69, envergure 1 m. 71, buste 838 millimètres, indice céphalique 89,56, indice auriculaire 54,54).

<sup>4</sup> 14,34 (obs. 70); 17,18 (35 ans, charretier, urbain, récidiviste, tatoué, condamné pour vol, pied 263 millimètres, taille 1 m. 53, envergure 1 m. 59, buste 870 millimètres, indice céphalique 87,77, indice auriculaire 54,68).

<sup>5</sup> 14,85 (27 ans, marchand de vins, urbain, sans antécédents judiciaires, en prison pour vol, pied 228 millimètres, taille 1 m. 535, envergure 1 m. 50, buste 825 millimètres, indice céphalique 80,85, indice auriculaire 55,00); 16,10 (26 ans, journalier, rural, récidiviste, incarcéré pour vol, pied 278 millimètres, taille 1 m. 726, envergure 1 m. 77, buste 918 millimètres, indice céphalique 75,25, indice auriculaire 59,32).

<sup>6</sup> 14,73 (obs. 16); 15,97 (30 ans, mendiant, rural, récidiviste, condamné pour vol, pied 270 millimètres, taille 1 m. 69, envergure 1 m. 77, buste 903 millimètres, indice céphalique 77,88, indice auriculaire 60,65).

<sup>7</sup> 13,15 (Suisse, pied 221, taille 1 m. 68, etc., cité dans le présent mémoire); 16,84 (obs. 54, Suisse, etc.).

les Arabes et chez les Espagnols, par la raison bien simple que les Arabes et les Espagnols sont peu nombreux.

— Le pied, comme la main, a été souvent pris pour commune mesure des autres parties du corps.

On croyait, dans l'Antiquité, à l'existence d'un archétype<sup>1</sup> humain, et la forme idéale était celle qui offrait, ainsi que les figures géométriques, des proportions numériquement définies. Pour cela, l'une des parties fondamentales du corps devait être contenue un certain nombre de fois dans les autres.

Il n'était venu à l'esprit de personne qu'il pût y avoir des différences entre les races.

C'est sur la doctrine de la pluralité des types que reposent les données du *canon* moderne.

Bien que ces données ne soient que des approximations et, comme tous les *canons*, que des moyens mnémotechniques, elles facilitent le travail des artistes, en leur fournissant des moyennes et des limites maxima et minima entre lesquelles ils peuvent choisir suivant le type qu'ils ont conçu.

Parmi les proportions admises dans les arts, on note, pour le pied : 14,9 (Grecs), 16,7 (Vitruve), 15,2 (Albert Dürer, Shadow), 15,4 (Topinard<sup>2</sup>), 15,8 (Carus), 16,6 (Gerdy).

Selon Léger<sup>3</sup>, la taille égale 6 fois et un tiers la longueur du pied, soit 19 tiers de pied, de même que, chez les Egyptiens, elle comprend 19 fois la longueur du doigt médius<sup>4</sup>, lequel est le doigt de la destinée.

Abstraction faite de l'âge, le pied des criminels a une moyenne relative de 15,61 et sa longueur est contenue 6 fois et 40 centièmes dans la taille.

— Enfin, *étant donné la longueur du pied, peut-on déterminer la hauteur du vertex ?*

<sup>1</sup> Il n'y a pas un type de corps humain bien proportionné, pas plus pour une race que pour l'espèce prise dans son ensemble, mais il y a des types fort différents et qui peuvent tous être également bien proportionnés, s'ils sont bien adaptés aux fonctions spéciales, exigées par le milieu dans lequel ils vivent. Papillault, « l'Homme moyen à Paris » (*Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1<sup>er</sup> mai 1902, p. 395).

<sup>2</sup> *L'Anthropologie*, p. 347.

<sup>3</sup> Cité par Mathias Duval dans son *Précis d'Anatomie artistique*, p. 163.

<sup>4</sup> Ch. Blanc, *Grammaire des Arts du dessin*, p. 41, 46.

Bertillon soutient l'affirmative.

Il classe les pieds de 3.993 individus<sup>1</sup>, par groupes de 10 en 10 millimètres, et inscrit, en regard de chaque catégorie, la longueur générale du pied et la taille qui lui correspond.

En divisant la moyenne de la stature par celle du pied, il obtient, pour les divers groupes, ce qu'il appelle le « coefficient de reconstitution » de la taille.

Le tableau, ci-après, concerne les pensionnaires de la Maison centrale de Nîmes :

Pieds par groupes	Moyenne du pied	Moyenne de la taille par groupes de pieds	Coefficient de reconstitution de la taille	Nombre de détenus
2 à 230 millimètres . . . . .	0 <sup>m</sup> 2254	1 <sup>m</sup> 517	6,730	7
230 à 240 . . . . .	0,2351	1,562	6,643	60
240 à 250 . . . . .	0,2449	1,606	6,557	173
250 à 260 . . . . .	0,2544	1,638	6,438	288
260 à 270 . . . . .	0,2637	1,659	6,291	203
270 à 280 . . . . .	0,2734	1,708	6,247	105
280 à ∞ . . . . .	0,2852	1,730	6,065	23

J'admets qu'on se trouve en présence d'un cas de dépeçage criminel et qu'on veuille connaître la stature de la victime.

Suivant Bertillon, il suffira de multiplier la longueur du pied par le « coefficient de reconstitution » de la taille, correspondant au groupe de pieds dans lequel rentre celui du cadavre.

Le résultat sera-t-il la hauteur du vertex ?

Même s'il s'agissait de rechercher, avec nos propres chiffres, la stature de l'un des sujets de notre série, on n'arriverait le plus souvent qu'à des conclusions erronées.

Prenons, par exemple, les prisonniers dont le pied appartient à la catégorie de 2 à 230 millimètres. Ils sont au nombre de 7 et les voici avec leur numéro matricule, la hauteur de leur taille et la longueur de leur pied :

<sup>1</sup> *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1887, p. 861, tableau E.

N <sup>o</sup> matricule	Pied	Taille	Hauteur du vertex, déterminée au moyen du « coefficient de reconstitution »
1902	0 <sup>m</sup> 221	1 <sup>m</sup> 680	1 <sup>m</sup> 487 soit . . . . . — 0 <sup>m</sup> 193
1385	0,225	1,460	1,514 — . . . . . + 0,054
1882	0,225	1,510	1,514 — . . . . . + 0,004
1795	0,225	1,470	1,514 — . . . . . + 0,044
1095	0,226	1,470	1,520 — . . . . . + 0,050
614	0,228	1,500	1,534 — . . . . . + 0,034
1007	0,228	1,535	1,534 — . . . . . — 0,001

Si l'on multiplie la longueur du pied par le « coefficient de reconstitution » de la stature, on obtient, dans 2 cas, une taille équivalente à celle de l'individu ; dans 5, la différence oscille de + 54 millimètres à — 193 millimètres.

Pour les autres groupes de pieds, on relève, entre la stature vraie et la stature hypothétique, un écart de + 131 millimètres (Italien, 69 ans, pied 238, taille 1 m. 45) à — 133 millimètres (Français, 35 ans, pied 236, taille 1 m. 70).

En somme, veut-on savoir combien de fois on ferait erreur, autrement dit chez combien de condamnés le « coefficient de reconstitution » augmente ou diminue, de *plus de 1 centimètre*, la taille vraie ?

Chez 704<sup>1</sup> sur 859 (81,95 p. cent).

Les phénomènes biologiques sont trop complexes pour qu'il soit possible de préciser la stature d'après la longueur du pied.

### Conclusions.

Nos recherches, concernant 859 condamnés, âgés de 16 à 73 ans, détenus dans la Maison centrale de Nîmes, donnent le

<sup>1</sup> La différence, *en plus ou en moins*, entre la taille vraie et la taille obtenue par le procédé de Bertillon, est de 1 à 2 centimètres chez 97 individus (obs. 9, 13, etc.), 2 à 3 chez 120 (obs. 2, 10, etc.), 3 à 4 chez 131 (obs. 8, 15, etc.), 4 à 5 chez 91 (obs. 4, 43, etc.), 5 à 6 chez 74 (obs. 6, 50, etc.), 6 à 7 chez 44 (obs. 40, 57, etc.), 7 à 8 chez 74 (obs. 22, 26, etc.), 8 à 9 chez 45 (obs. 16, 54, etc.), 9 à 10 chez 11 (obs. 3, 90, etc.), 10 à 20 chez 17 (obs. 5, 60, etc., *les Criminels*, t. I<sup>er</sup>).

maximum de longueur au pied droit 35,04 fois sur 100, au gauche 18,97 fois ; il y a égalité des deux pieds 45,98 fois.

A moins d'exceptions consécutives à des accidents, à la profession, à la maladie, la différence du pied droit avec le pied gauche ne va pas au delà de quelques dixièmes de millimètre.

Dans 57,97 p. cent des cas, le pied est plus grand par le premier orteil, dans 15,94 par le deuxième ; 26,07 fois, le premier et le deuxième orteil ont la même longueur.

Le pied arrive au terme de son développement à 17-18 ans ou mieux à 16-20 ans (0 m. 2572) et a perdu à 60-73 ans (0 m. 2522) 5 millimètres. Sa moyenne générale est de 0 m. 2563 (pour 1 m. 641 de taille).

Rapportée à la stature, la longueur du pied diminue progressivement, à partir de 16-17 ans jusqu'à 30-40 ans ; elle augmente à 40-50 ans et fléchit ensuite. Son maximum (15,89 à 16-17 ans) et ses minima (15,56 à 25-30 ans et 15,55 à 30-40 ans) ne figurent pas dans les périodes d'âges qui renferment la plus forte et la plus faible moyenne absolue (0 m. 2592 à 17-18 ans et 0 m. 2522 à 60-73 ans).

Le prisonnier, âgé de 25-30 ans, a le pied moins développé (0 m. 2563) que l'homme adulte et libre en France (0 m. 259), dont la taille du reste se trouve plus grande (1 m. 650 contre 1 m. 647).

Pour ce qui est de la longueur relative, on note 15,56 au lieu de 15,69, soit, à égalité de stature, un pied plus court chez le détenu.

En l'état de nos connaissances, un pied long ne saurait être regardé comme un caractère d'infériorité.

Comparativement aux différences individuelles, rencontrées dans une même race, les différences ethniques sont petites.

Oppose-t-on la moyenne générale relative du pied des criminels (15,61) aux proportions admises dans les arts, cette moyenne se place entre l'indice de Topinard (15,4) et celui de Carus (15,8).

Il n'est pas possible de déterminer la taille d'après la longueur du pied.

---